Niveau(x) d'enseignement : | Numéro EDUQ : 9070267
Centre d'intérêt : 755

Campbell, Mary

Situation de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles anglophones du Québec / [rédigé par Mary Campbell]. Direction des services éducatifs aux anglophones -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1990
45, [283] p. ; 28 cm. -- (Français, langue seconde)

Version anglaise publiée sous le titre : Report on instruction in French as a second language in the English schools of Québec. Code : 9091-0548, 72-0025A. Résumé au début du v. Code : 9091-0547, 72-0025. Dépouillement : Temps d'enseignement en français -- Modèles d'organisation de l'enseignement -- Besoins et moyens d'action.

ISBN 2-550-15404-5

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction des services éducatifs aux anglophones

Descripteur(s) : Français (Langue) * Langue seconde * Ecole anglophone * Développement pédagogique * Organisation pédagogique * Questionnaire * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Temps d'enseignement

Le présent rapport a pour but d'aider à l'élaboration d'un ensemble d'actions visant à soutenir le développement pédagogique en français, langue seconde. Il fournit des renseignements sur le temps d'enseignement donné en français à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, sur les modèles d'organisation adoptés par les organismes scolaires, et sur les principaux besoins ressentis et moyens d'action privilégiés par ceux-ci. Les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé en novembre 1989 à 61 commissions scolaires, 34 écoles privées et 5 écoles hors-réseau. La participation s'établit comme suit : 87 p. 100 des commissions scolaires, 82 p. 100 des écoles privées et 60 p. 100 des écoles hors-réseau visées. Par rapport à la population scolaire en cause, les renseignements obtenus touchent plus de 90 p. 100 de l'ensemble des effectifs inscrits aux établissements des secteurs public et privé et aux établissements hors-réseau.

Type de document :

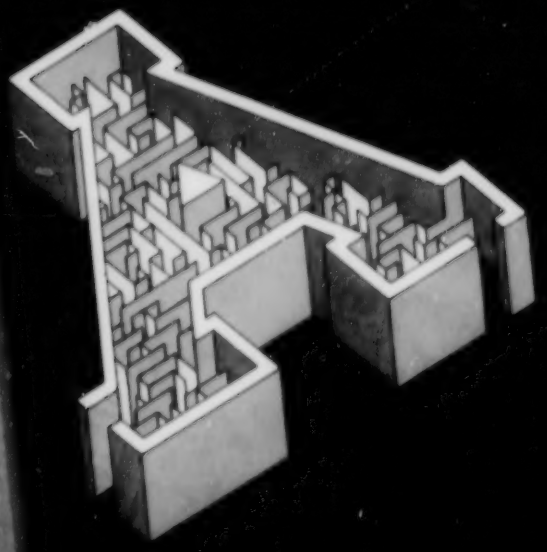

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DANS LES ÉCOLES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

Québec

90-70267

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DANS LES ÉCOLES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

TEMPS D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS
MODÈLES D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT
BESOINS ET MOYENS D'ACTION

Direction des services éducatifs aux anglophones

Rédaction
Mary Campbell
Direction des services éducatifs aux anglophones

Révision linguistique
Direction des communications

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 — 9091-0547

ISBN 2-550-15404-5

Dépôt légal – troisième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

INTRODUCTION 1

DÉMARCHE 3

TAUX DE PARTICIPATION 4

PRINCIPALES OBSERVATIONS 7

1. TEMPS D'ENSEIGNEMENT 7

1.1 Dispositions des régimes pédagogiques 7
1.2 Temps d'enseignement en français - éducation préscolaire 10
1.3 Temps d'enseignement en français au primaire 11
1.4 Temps d'enseignement en français au secondaire 16

2. MODÈLES D'ORGANISATION 21

2.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire 22
2.2 Enseignement secondaire 27

3. BESOINS ET MOYENS D'ACTION 31

3.1 Besoins et moyens d'action relatifs à l'enseignement du français, langue seconde 31
3.2 Besoins et moyens d'action relatifs à l'enseignement d'autres matières en français 41

CONCLUSION 45

Annexe I Questionnaire
Annexe II Données sur les commissions scolaires participantes
Annexe III Données sur le temps d'enseignement
Annexe IV Données sur les modèles d'organisation

Remerciements

Nous n'aurions pu compléter la présente étude sans l'aide d'un grand nombre d'éducateurs et d'éducatrices dans les commissions scolaires et dans les écoles publiques et privées du secteur anglophone au Québec.

Nous remercions ceux et celles qui ont dû prendre le temps de remplir notre questionnaire, de répondre à nos multiples questions et de clarifier les données qui nous ont été soumises. Si nous assumons la responsabilité des erreurs qui auraient pu se glisser dans le rapport, nous souhaitons reconnaître que sans la collaboration de ces nombreuses personnes, nous n'aurions pu dresser ce premier portrait du temps accordé à l'enseignement du français et des modèles d'organisation adoptés au Québec pour enseigner le français aux élèves anglophones.

Nous tenons aussi à remercier plus particulièrement le Committee of Anglophone Curriculum Responsables qui, à maintes reprises, a confirmé certaines informations et a facilité notre compréhension de certaines réalités.

Nous remercions aussi M. Alan Smith, du Curriculum Council, pour les corrections apportées à la première version du rapport, ainsi que Mme Christiane Huot et M. Marcel Danan, de l'Association québécoise des enseignants et enseignantes de français, langue seconde, et Mme Judith Schurman, qui ont offert leur aide et leurs conseils au moment de l'analyse préliminaire des données et de la préparation initiale du rapport.

Finalement, nous remercions nos collègues ministériels des directions régionales et de diverses autres unités qui ont appuyé nos efforts en nous soumettant des commentaires et en nous faisant bénéficier de leurs connaissances en pédagogie et en recherche.

La Direction des services éducatifs aux anglophones

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été préparé pour aider à l'élaboration d'un ensemble d'actions visant à soutenir le développement pédagogique en français, langue seconde. Il fournit des renseignements sur le temps d'enseignement donné en français à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, sur les modèles d'organisation adoptés par les organismes scolaires, et sur les principaux besoins ressentis et moyens d'action privilégiés par ceux-ci.

Les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé en novembre 1989 à 61 commissions scolaires, 36 écoles privées et 5 écoles hors-réseau. La participation au sondage s'établit comme suit : 87 p. 100 des commissions scolaires, 83 p. 100 des écoles privées et 80 p. 100 des écoles hors-réseau visées. Par rapport à la population scolaire en cause, les renseignements obtenus touchent plus de 90 p. 100 de l'ensemble des effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire inscrits aux établissements des secteurs public et privé et aux établissements hors-réseau.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

Temps d'enseignement

Éducation préscolaire. Bien qu'il n'existe aucune disposition dans le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire qui rende obligatoire l'enseignement du français, langue seconde, 94 p. 100 des élèves représentés ou représentées dans le sondage utilisent le français, langue seconde, dans les activités de la maternelle cinq ans. La distribution des élèves selon le temps accordé en français est la suivante : 26 p. 100 (15 à 120 minutes/semaine); 22 p. 100 (150 à 350 minutes/semaine); 27 p. 100 (353 à 690 minutes/semaine); 19 p. 100 (705 minutes/semaine ou plus). La semaine ordinaire de cinq demi-journées comprend un minimum de 705 minutes (11 heures 45 minutes) consacrées aux services éducatifs.

Enseignement primaire. Au primaire, le régime pédagogique prévoit un minimum de 120 minutes (2 heures) par semaine pour le français, langue seconde, à chaque classe. Selon le sondage, 93 p. 100 des élèves des organismes scolaires participants reçoivent plus de 120 minutes/semaine pour le cours de français, langue seconde, (temps moyen en six ans); parmi eux, 22 p. 100 reçoivent entre 125 et 180 minutes, 38 p. 100, entre 185 et 300 minutes et 14 p. 100, entre 305 et 420 minutes, 19 p. 100 reçoivent plus de 420 minutes.

De plus, au moment du sondage, 54 p. 100 des élèves recevaient une ou plusieurs autres matières en français (52 p. 100 des élèves dans les écoles publiques, 49 p. 100 dans les écoles privées et hors-réseau anglophones, 100 p. 100 dans les écoles

bilingues). Les arts, les sciences humaines et les sciences de la nature sont les matières données le plus souvent en français.

Lorsqu'on additionne le temps accordé au français, langue seconde, et le temps accordé aux autres matières reçues en français, on constate que 97 p. 100 des élèves représentés ou représentées reçoivent plus de 120 minutes/semaine en français (temps moyen en six ans); parmi eux, 47 p. 100 reçoivent entre 125 et 300 minutes, 24 p. 100, entre 305 et 700 minutes et 21 p. 100, entre 705 et 900 minutes; 5 p. 100 reçoivent plus de 900 minutes pendant une semaine de 1 410 minutes ou 23 heures 30 minutes.

Enseignement secondaire. Le régime pédagogique du secondaire prévoit quatre unités en français, langue seconde, par année, chaque unité correspondant à 25 heures d'enseignement. Selon les résultats du sondage, 94 p. 100 des élèves représentés ou représentées reçoivent plus de 100 heures/année pour le cours de français, langue seconde (temps moyen en cinq ans). La majorité des élèves se retrouvent autour de deux temps : 47 p. 100, autour de 130 heures/année, et 42 p. 100, autour de 150 heures/année.

Au moment du sondage, 25 p. 100 des élèves en cause recevaient une ou plusieurs autres matières en français (23 p. 100 dans les écoles publiques, 33 p. 100 dans les écoles privées). Les sciences humaines représentent les matières les plus choisies. On note une décroissance dans les inscriptions aux autres matières au deuxième cycle.

Lorsqu'on additionne le temps reçu en français, langue seconde, et le temps reçu dans d'autres matières suivies en français, on constate que 96 p. 100 des élèves reçoivent plus de 100 heures/année en français (temps moyen en cinq ans); 63 p. 100, de 101 à 150 heures, et 33 p. 100, de 151 à 410 heures pendant une année de 900 heures.

. Modèles d'organisation

On trouve deux grandes catégories de modèles d'organisation : premièrement, les modèles où l'apprentissage du français se fait uniquement dans le cadre du cours de français, langue seconde et, deuxièmement, les modèles où il y a enseignement du français, langue seconde, et enseignement d'autres matières en français.

Enseignement primaire

. Modèles offrant uniquement le français, langue seconde, en français

"Core French". Ce modèle offre environ 90 à 150 minutes/semaine pour le cours de français, langue seconde. Il permet de faire un total d'environ 300 à 500 heures en français, langue seconde, au cours des six années du primaire. On y trouve 16 p. 100 de l'effectif scolaire pour lequel des données ont été fournies.

"Enriched Core". Ce modèle offre environ 155 à 300 minutes/semaine pour le cours de français, langue seconde. Il permet de faire un total d'environ 500 à 1 000 heures en français, langue seconde, et touche 20 p. 100 de l'effectif scolaire représenté.

. **Modèles offrant d'autres matières en français**

"Extended Core". Ce modèle offre environ 140 à 360 minutes/semaine en français. Il inclut le français, langue seconde, et une ou deux autres matières pendant un ou deux cycles. Il permet de faire un total d'environ 500 à 1 200 heures en français en six ans. On y trouve 15 p. 100 de l'effectif scolaire représenté.

"Intensification de 28 à 50 p. 100 de la scolarité". Les différentes formules de cette catégorie offrent environ 400 à 705 minutes/semaine en français comme temps moyen en six ans. Elles permettent donc de faire un total d'environ 1 400 à 2 500 heures en français et touchent 24 p. 100 de l'effectif scolaire représenté. Elles présentent quatre types d'organisation : intensification constante ou presque constante pendant un ou deux cycles; immersion partielle au début du premier cycle; immersion partielle ou totale au deuxième cycle; et année 6+ qui offre une année supplémentaire d'activités en français.

"Intensification de 51 à 82 p. 100 de la scolarité". Les formules de cette catégorie offrent environ 710 à 1 160 minutes/semaine comme temps moyen en six ans. Elles permettent de faire un total d'environ 2 500 à 4 000 heures en français et touchent 25 p. 100 de l'effectif scolaire représenté dans le sondage réparti dans quatre types d'organisation : intensification constante ou presque constante pendant deux cycles; immersion partielle au premier cycle avec diminution après; immersion partielle au premier cycle avec augmentation au deuxième cycle; immersion totale au premier cycle pendant une période de un à trois ans avec diminution après.

Enseignement secondaire

. **Modèles offrant uniquement le français, langue seconde, en français**

"Core French". Ce modèle offre environ 100 à 120 heures/année pour le cours de français, langue seconde, permettant aux élèves de faire un total d'entre 500 et 600 heures en français, langue seconde, en cinq ans. On y trouve 5 p. 100 de l'effectif scolaire représenté au secondaire.

"Enriched Core". Ce modèle offre entre 125 et 180 heures/année pour le cours de français, langue seconde, et permet de faire un total d'entre 600 et 900 heures en français, langue seconde, en cinq ans. On y trouve 59 p. 100 de l'effectif scolaire représenté à ce niveau.

- **Modèles offrant d'autres matières en français**

  "Extended Core". Ce type de modèle offre environ 150 à 200 heures/année ou 17 à 22 p. 100 de la scolarité totale. Il comporte un cours de français, langue seconde, chaque année avec deux ou trois autres cours en français au cours des cinq ans, permettant ainsi de faire un total d'environ 750 à 1 000 heures en français. On y trouve 7 p. 100 de l'effectif scolaire représenté.

  "Post-Immersion". Ce type de modèle offre environ 200 à 350 heures/année ou 20 à 40 p. 100 de la scolarité totale avec concentration du temps en français au premier cycle. Il assure un suivi à l'immersion au primaire et permet aux élèves qui le choisissent de faire entre 1 000 et 1 700 heures de plus en français. On y trouve 22 p. 100 de l'effectif scolaire représenté au secondaire.

  "Late Immersion". Ce type de modèle offre environ 225 à 400 heures/année ou 25 à 45 p. 100 de la scolarité totale avec concentration du temps en français au premier cycle. Il est offert aux élèves n'ayant pas fait l'immersion au primaire et permet de faire un total d'environ 1 100 à 2 000 heures en français. On y trouve 7 p. 100 de l'effectif scolaire représenté dans le sondage.

BESOINS DU MILIEU

Les besoins exprimés touchent à la fois l'enseignement du français, langue seconde, et l'enseignement d'autres matières en français. On a relevé, en ordre de priorité, les catégories suivantes de besoins :

- **matériel pour l'enseignement et l'apprentissage** en français, langue seconde, et en d'autres matières données en français : livres de bibliothèque, matériel didactique complémentaire et appareils, matériel d'apprentissage d'appoint, manuels scolaires ou ensemble de matériel didactique de base, instruments d'évaluation, matériel pour l'adaptation scolaire et les cheminements particuliers, documents de soutien pour l'enseignement d'autres matières;

- **programmes d'études** en français, langue seconde : pour utilisation du français à l'éducation préscolaire, pour enrichissement au primaire et au secondaire, pour élèves en adaptation scolaire et en cheminements particuliers, deuxième cycle;

- **mesures de soutien** pour les élèves nouvellement arrivés ou arrivées, pour les élèves ayant besoin de récupération en français, langue seconde, et dans les autres matières données en français, et pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

- **formation du personnel scolaire** de français, langue seconde, et d'immersion : programme de perfectionnement cohérent et à plus long terme, élaboration de nouveaux modules de perfectionnement, soutien au personnel scolaire n'ayant pas accès aux services de conseillers ou de conseillères pédagogiques, activités particulières pour répondre à des besoins ponctuels;

- **échanges linguistiques** entre élèves anglophones et francophones à l'intérieur du Québec;

- **autres besoins** : personnel enseignant supplémentaire, assouplissement de certains encadrements, fonds pour activités parascolaires, augmentation du nombre de moniteurs et monitrices de langue, recherche.

INTRODUCTION

Au printemps 1989, le ministre de l'Éducation annonçait, en présentant les règles budgétaires, l'ajout de la mesure 30124 visant le développement pédagogique en français, langue seconde, dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la qualité du français. Cette mesure prévue pour une période allant jusqu'au 30 juin 1992 s'ajoute à un ensemble d'autres mesures visant le français, langue seconde.

Avant de prendre des décisions quant aux actions à favoriser dans le cadre de la mesure 30124 et des autres mesures, nouvelles ou déjà existantes, le ministère de l'Éducation a cru bon de dresser un portrait global de la situation en français, langue seconde, et a réalisé un sondage afin d'obtenir l'information nécessaire. Le présent rapport fait état des résultats de ce sondage effectué auprès des organismes scolaires du secteur anglophone en novembre 1989.

Le sondage avait pour but de recueillir des données sur :

- le temps d'enseignement du français, langue seconde, à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire;
- le temps d'enseignement en français des autres matières scolaires;
- les différents modèles d'organisation adoptés;
- le nombre d'élèves inscrits ou inscrites aux différents modèles offerts;
- les principaux besoins ressentis;
- les moyens d'action à privilégier pour soutenir le développement pédagogique en français, langue seconde.

Le but principal était de constituer une banque de données qui pourrait guider les décisions. C'est pour cette raison que le rapport n'abordera pas la discussion de plusieurs des grandes questions actuelles reliées à l'enseignement du français, langue seconde, et ne fera pas état de toute l'expertise acquise par les écoles, par les commissions scolaires et par les universités qui ont travaillé ensemble afin de répondre aux attentes des parents et assurer la meilleure maîtrise possible du français aux élèves anglophones du Québec.

DÉMARCHE

Les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé à la fin d'octobre 1989 par les directions régionales du Ministère à toutes les commissions scolaires et à un échantillon prédéterminé d'écoles privées et d'écoles hors-réseau sur leur territoire. Les commissions scolaires et les écoles disposaient d'environ un mois pour répondre au questionnaire et le retourner à leur direction régionale.

Le questionnaire (voir l'Annexe I) se divisait en deux parties :

- dans la première, les commissions scolaires et les écoles participantes devaient indiquer, pour chaque modèle d'organisation qu'elles offraient, le temps accordé par chaque classe (échelon) au cours de français, langue seconde, ainsi que le temps accordé aux autres matières enseignées en français;

- dans la seconde, elles devaient indiquer, en ordre de priorité, les principaux besoins ou problèmes rencontrés ainsi que les moyens d'action qu'elles privilégieraient.

Selon les statistiques du ministère de l'Éducation, 73 commissions scolaires donnent l'enseignement en anglais. Cependant, un certain nombre de ces organismes ont des ententes avec d'autres commissions scolaires quant aux services pédagogiques. Nous avons donc pu rejoindre la totalité des écoles du secteur public en envoyant le questionnaire à 61 commissions scolaires.

Du côté des écoles privées et des écoles hors-réseau, le questionnaire a été envoyé à un échantillon des organismes qui offrent l'enseignement en anglais au primaire et au secondaire régulier, soit 36 écoles privées et 5 écoles hors-réseau sur un total de 41 et 22 respectivement. Parmi les 36 écoles privées choisies, 11 étaient des écoles désignées bilingues.

TAUX DE PARTICIPATION

Organismes scolaires participants

Cinquante-trois commissions scolaires, 30 écoles privées et 4 écoles hors-réseau ont retourné les questionnaires remplis. Les taux de participation sont donc de 87 p. 100, 83 p. 100 et 80 p. 100 respectivement.

Parmi les commissions scolaires participantes, 19 donnent l'enseignement en anglais au primaire seulement, 29, au primaire et au secondaire et 5, au secondaire seulement. D'autres détails sur les commissions scolaires participantes se trouvent à l'Annexe II.

Dans le cas des écoles privées participantes, 8 sont des écoles primaires, 11, des écoles primaires et secondaires et 11, des écoles secondaires. Parmi celles qui donnent l'enseignement primaire, on en retrouve 9 désignées bilingues.

Parmi les écoles hors-réseau participantes, on retrouve 2 écoles des forces armées et 2 écoles amérindiennes.

Effectifs scolaires représentés par les organismes participants

Puisque la taille des organismes scolaires participants varie, nous avons aussi regardé les effectifs scolaires représentés par ces organismes. Un taux de participation selon les effectifs scolaires a ensuite été calculé par rapport aux plus récentes statistiques dont disposait le Ministère (janvier 1990) pour chacun des ordres d'enseignement.

Il est à noter que tout au long du rapport, on mentionne la taille de l'effectif scolaire touché plutôt que la seule proportion des organismes scolaires qui ont répondu au questionnaire.

Écoles publiques

Ordre d'enseignement	Pop. totale	Pop. participante	Taux
Maternelle (cinq ans)	7 564	7 319	97 %
Primaire	49 514	47 984	97 %
Secondaire	44 303	40 979	92 %

La légère baisse dans le taux de participation au secondaire pourrait s'expliquer par le fait que les données obtenues concernent l'effectif scolaire actuellement inscrit à des cours de français, langue seconde, ou à d'autres matières données en français, ce qui exclut la plupart des élèves de la formation professionnelle et des cheminements particuliers (16 à 18 ans), par exemple.

En ce qui a trait au secteur privé et aux écoles hors-réseau, nous avons reçu des données pour des élèves provenant de 34 écoles, dont 9 désignées bilingues. La proportion de la population visée dans notre échantillon ainsi que le taux de participation sont indiqués ci-dessous.

Écoles privées et hors-réseau

Écoles anglophones

Ordre d'enseignement	Pop. totale	Pop. visée	Pourcentage de la pop. tot.	Pop. part.	Taux de part.
Maternelle (cinq ans)	270	164	61 %	155	95 %
Primaire	2 050	1 644	80 %	1 414	87 %
Secondaire	6 517	6 363	98 %	5 703	90 %

Écoles bilingues

Ordre d'enseignement	Pop. visée	Pop. participante	Taux de part.
Maternelle (cinq ans)	504	399	79 %
Primaire	3 129	2 356	75 %

Malgré le fait que les écoles bilingues donnent plusieurs matières en français, dont le français langue maternelle, et que leurs élèves s'inscrivent à l'épreuve obligatoire de français écrit à la fin de la 6e année, ces écoles donnent aussi certaines matières en anglais en plus de l'anglais langue maternelle. Nous avons donc décidé de les inclure parce que leur situation peut ressembler à celle des écoles d'immersion. À cause des différences possibles, cependant, nous traiterons les données pour ces écoles séparément.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. TEMPS D'ENSEIGNEMENT

1.1 Dispositions des régimes pédagogiques[1]

Les régimes pédagogiques établissent les dispositions suivantes relatives à l'enseignement du français, langue seconde.

Éducation préscolaire

Il n'existe aucune disposition concernant l'enseignement du français, langue seconde, dans le cadre d'organisation des services éducatifs à l'éducation préscolaire (Chapitre IV du régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire). Puisqu'il s'agit d'un programme de formation et d'éveil (article 2), il n'existe évidemment aucune disposition à l'égard de matières précises à enseigner. Finalement, il n'existe aucun article spécifiant la possibilité d'offrir le programme de l'éducation préscolaire en français, en tout ou en partie, en français à des enfants scolarisés ou scolarisées en anglais, même si l'on peut croire qu'une telle organisation n'est pas prohibée par le régime.

Le temps prescrit par le régime est indiqué à l'article 34, qui se lit comme suit. "Pour l'élève de l'éducation préscolaire, la semaine ordinaire de 5 demi-journées comprend un minimum de 11 heures 45 minutes par semaine consacrées aux services éducatifs. Le calendrier scolaire de l'éducation préscolaire comprend un maximum de 200 demi-journées, dont au moins 180, à raison de 5 par semaine, doivent être consacrées aux services éducatifs." (article 29)

Enseignement primaire

Selon l'article 44 du régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, le français, langue seconde, est obligatoire de la 1re à la 6e année inclusivement, à raison d'un temps indicatif de 2 heures (120 minutes) par semaine, pour un total de 72 heures par année ou 432 heures pour les 6 années du primaire.

---

[1] Il est à signaler que nous utilisons, dans le présent rapport, les dispositions prévues aux régimes pédagogiques en vigueur à partir du 1er juillet 1990.

En ce qui a trait à l'enseignement d'autres matières en français, le régime prévoit les dispositions suivantes à l'article 46, qui se lit comme suit. "Pour l'élève admis à recevoir l'enseignement en anglais, la commission scolaire peut, avec l'autorisation des parents, utiliser le français comme langue d'enseignement pour d'autres matières que le français, langue seconde, conformément aux modalités établies par le ministre." L'article 44 du régime donne le temps indicatif pour chacune des autres matières obligatoires à l'enseignement primaire.

Le temps total prescrit par le régime pour l'enseignement primaire est indiqué à l'article 43, qui se lit comme suit. "Pour l'élève du primaire, la semaine ordinaire de 5 jours complets comporte un minimum de 23 heures 30 minutes d'activités consacrées aux services éducatifs. La commission scolaire peut toutefois, en vue de faciliter l'enseignement de la langue seconde, de l'éducation physique ou de l'art, prévoir un nombre minimum d'heures variant de 22 à 23 heures 30 minutes au premier cycle et de 23 heures 30 minutes à 25 heures au second cycle, pour autant que la moyenne d'heures des deux cycles soit d'un minimum de 23 heures 30 minutes. Le calendrier scolaire du primaire comprend un maximum de 200 jours, dont au moins 180, à raison de 5 jours complets par semaine, doivent être consacrés aux services éducatifs." (article 30)

Enseignement secondaire : formation générale

Selon l'article 35 du régime pédagogique de l'enseignement secondaire, le français, langue seconde, est obligatoire à chaque classe du secondaire. Quatre unités sont accordées par classe. Selon l'article 34 du même régime, une unité comprend normalement 25 heures d'activités d'apprentissage, ce qui fait un total d'environ 100 heures par année (166 minutes par semaine) ou 500 heures pour les cinq années du secondaire.

L'article 38 dit que l'élève qui démontre, par la réussite d'une épreuve imposée par la commission scolaire, qu'il a atteint les objectifs d'un programme n'est pas tenu de suivre ce programme. La commission scolaire utilise le temps alloué pour ce programme à des fins de rattrapage ou de prolongation des programmes dans les matières obligatoires; l'élève peut aussi s'inscrire à un programme à option ou à un programme d'études local. Selon l'article 36, la commission scolaire peut, sans l'autorisation du ministre, attribuer un maximum de 4 unités à un programme d'études local.

Les règles de la sanction des études pour la formation générale précisent, à l'article 69, que le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui accumule un minimum de 130 unités. Parmi les unités obligatoires, on retrouve un total de 8 unités en langue seconde, dont 4 de la 4e secondaire et 4 de la 5e secondaire.

En ce qui a trait à l'enseignement d'autres matières en français au secondaire, l'article 35 contient les dispositions qui suivent. Pour l'élève admis à recevoir l'enseignement en anglais, la commission scolaire peut utiliser, avec l'autorisation des parents, le français comme langue d'enseignement pour d'autres matières que le français, langue seconde, conformément aux règles établies par le ministre. L'article 35 précise également les autres matières obligatoires à chaque classe, le nombre d'unités par matière obligatoire et le nombre d'unités pour les matières à option.

Le temps total prescrit au secondaire se trouve à l'article 33, qui précise que pour l'élève du secondaire, la semaine ordinaire de 5 jours complets comporte un minimum de 25 heures d'activités consacrées aux services éducatifs. Selon l'article 31, le calendrier scolaire de l'élève comprend un maximum de 200 jours, dont au moins 180, à raison de 5 jours complets par semaine, qui doivent être consacrés aux services éducatifs.

Enseignement secondaire : formation professionnelle

Selon le régime pédagogique de l'enseignement secondaire, pour être admis ou admise à un programme d'études menant au **certificat ou au diplôme d'études professionnelles**, l'élève doit satisfaire à certaines conditions. En ce qui concerne la langue seconde, l'élève qui n'a pas 16 ans au 30 septembre de l'année où il ou elle commence sa formation professionnelle menant au **certificat d'études professionnelles** doit avoir obtenu les unités de la 4e secondaire en langue seconde ou doit posséder les équivalences d'études reconnues par le ministre. L'élève qui a au moins 16 ans à cette date doit avoir obtenu les unités de la 3e secondaire en langue seconde ou posséder les équivalences d'études reconnues par le ministre (article 50). L'élève qui désire être admis ou admise à un programme d'études menant au **diplôme d'études professionnelles** doit être titulaire du diplôme d'études secondaires ou posséder les équivalences d'étude reconnues par le ministre. Si l'élève a au moins 16 ans à la date susmentionnée, il ou elle doit avoir obtenu les unités de la 4e secondaire en langue seconde ou doit posséder les équivalences d'études reconnues par le ministre.

À part ces conditions d'admission, le français, langue seconde, n'est pas obligatoire dans le cadre de la formation professionnelle. Malgré le fait qu'il n'existe aucun article spécifiant la possibilité d'offrir des programmes de la formation professionnelle en français dans les écoles anglophones, on peut croire qu'une telle organisation n'est pas prohibée.

Le calendrier scolaire de l'élève ou admis ou admise à un programme d'études de formation professionnelle varie selon la durée du programme d'études choisi (article 53) et la semaine ordinaire de 5 jours complets comprend un minimum de 25 heures consacrées aux services éducatifs (article 55).

1.2 Temps d'enseignement[1] en français - éducation préscolaire

D'après les données obtenues, au secteur public, 94 p. 100 des élèves des organismes scolaires participants font l'apprentissage du français à la maternelle cinq ans. Dans les écoles privées et dans les écoles hors-réseau recensées, ce pourcentage est de 100 p. 100 pour les écoles désignées bilingues et de 86 p. 100 pour les autres écoles. Le Tableau 1 ci-dessous indique le pourcentage des élèves représentés ou représentées dans chaque secteur selon le temps d'enseignement reçu en français. Ce temps varie de 15 à 705 minutes (11 heures 45 minutes) et plus par semaine. Pour des renseignements plus détaillés par région, voir l'Annexe III.

TABLEAU 1
Maternelle cinq ans
Pourcentage des élèves représenté(e)s (7 873) selon le temps accordé à l'enseignement en français

Temps accordé (en minutes/semaine)	Pourcentage des élèves représenté(e)s			
	Public	Privé et hors-réseau		Total
		Anglophone	Bilingue	
	(N = 7 319)	(155)	(399)	(7 873)
0 min	6 %	14 %		6 %
15 à 120	28 %	11 %		26 %
150 à 350	23 %	26 %		22 %
353 à 690	29 %			27 %
705	13 %	33 %	5 %	13 %
plus de 705	1 %	16 %	95 %	6 %

La majorité (68 p. 100) des élèves de la maternelle cinq ans reçoivent 150 minutes et plus par semaine en français (30 minutes et plus par jour); parmi ce groupe, 19 p. 100 reçoivent tout le temps prévu (et même plus) en français. Toutefois, certains ou

[1] Il est important de signaler en partant que lorsque nous parlons du temps d'enseignement dans le présent rapport, nous faisons référence au temps accordé selon l'information dont nous disposons quant aux grilles-matières des organismes scolaires participants. Il ne s'agit donc pas du temps réel révélé par l'étude sur l'application et l'applicabilité des régimes pédagogiques.

certaines de ces élèves pourraient être inscrits ou inscrites à un programme d'éducation préscolaire à plein temps. Nous n'avons pas de données précises sur le nombre d'élèves pour qui c'est le cas.

1.3 Temps d'enseignement en français au primaire

Temps d'enseignement accordé au cours de français, langue seconde

Le Tableau II ci-dessous présente la répartition des élèves représentés ou représentées au primaire (51 754 élèves) selon le temps accordé par semaine au cours de français, langue seconde. Le temps suggéré par le régime pédagogique est de 120 minutes sur une semaine de 1 410 minutes (23 heures 30 minutes). Les temps indiqués dans le tableau représentent une moyenne des temps accordés à chacune des années du primaire et ne reflètent pas les variations que nous avons relevées dans la distribution du temps d'enseignement d'une classe à l'autre ou d'un cycle à l'autre. Ces variations seront présentées plus loin lorsque nous verrons les modèles d'organisation.

TABLEAU II
Primaire
Pourcentage des élèves représenté(e)s (51 754) selon le temps accordé au cours de français, langue seconde

Temps accordé (en minutes/semaine)	Pourcentage des élèves représenté(e)s			
	Public	Privé et hors-réseau		Total
		Anglophone	Bilingue	
	(N = 47 984)	(1 414)	(2 356)	(51 754)
moins de 120	3 %	18 %		4 %
120*	3 %			3 %
125 à 150	17 %			15 %
155 à 180	7 %	23 %		7 %
185 à 300	39 %	42 %		38 %
305 à 420**	13 %	17 %	44 %	14 %
425 à 510	18 %		56 %	19 %

* Temps régime français, langue seconde
** Temps régime français, langue maternelle

Comme nous le voyons au Tableau II, seulement 7 p. 100 des élèves recensés ou recensées au primaire reçoivent un temps total d'enseignement en français, langue seconde (comme temps moyen en six ans) qui est équivalent ou légèrement inférieur au temps indiqué dans le régime pédagogique. Cependant, nous remarquons un assez fort regroupement (22 p. 100) d'élèves qui reçoivent seulement une demi-heure ou une heure de plus que le temps indiqué.

Cela dit, il reste néanmoins 71 p. 100 de la population recensée à plus de 180 minutes/semaine, dont 33 p. 100 à plus de 300 minutes (14 p. 100 entre 305 et 420 minutes et 19 p. 100 à plus de 420 minutes, ce qui correspond au temps indiqué pour le français, langue maternelle). La place que le français, langue seconde, est en train de prendre dans la grille-horaire de la majorité des élèves du primaire suggère qu'il est considéré plutôt comme matière de base (comme l'anglais, langue maternelle, et la mathématique) que matière à spécialité.

Une analyse des données par région est présentée à l'Annexe III. De façon générale, les élèves qui reçoivent le plus de temps pour le cours de français, langue seconde, viennent de régions à plus forte concentration anglophone. On peut présumer que la majorité de ces élèves auraient moins de contact avec le français à l'extérieur de l'école et que l'augmentation du temps d'enseignement en français chercherait à pallier cette lacune.

Même sans avoir vu les variations dans le temps d'enseignement en français découlant de l'ajout d'autres matières en français, on note déjà des variations considérables dans le temps accordé au cours de français, langue seconde, lui-même. Environ le tiers des élèves reçoivent jusqu'à 180 minutes/semaine, un autre tiers, de 185 à 300 minutes/semaine et un dernier tiers, de 305 à 510 minutes/semaine. De plus, il y a des variations à l'intérieur de chacune de ces catégories de temps. Lorsqu'on traduit le temps/semaine en heures totales accumulées au cours des six ans du primaire, le nombre total d'heures données pour le cours de français, langue seconde, varie d'environ 300 à environ 1 800 heures.

Enseignement d'autres matières en français

Au secteur public, notre analyse révèle que 52 p. 100 des 47 894 élèves représenté ou représentées (25 173 élèves) reçoivent actuellement d'autres matières en français. Dans les écoles privées et hors réseau, ce pourcentage est de 49 p. 100 pour les 1 414 élèves des écoles anglophones (690 élèves, et de 100 p. 100 pour les 2 356 élèves des écoles bilingues.

Parmi les élèves qui n'ont que le français, langue seconde, comme matière enseignée en français cette année, un certain nombre sont inscrits ou inscrites à des modèles d'organisation qui les amèneront (ou qui les ont déjà amenés ou amenées) à recevoir d'autres matières en français. Au secteur public, on retrouve 10 p. 100 de la population totale (4 736 élèves) dans cette situation; dans les écoles privées et les écoles hors-réseau anglophones, le pourcentage est de 21 p. 100, ou 295 élèves. On peut donc dire que lorsque la cohorte actuellement au primaire aura terminé sa sixième année d'études, 64 p. 100 des élèves auront étudié d'autres matières en français.

De façon générale, les élèves qui reçoivent un cours très intensifié de français, langue seconde, reçoivent aussi d'autres matières en français. Cependant, l'enseignement d'autres matières en français ne se limite pas à ces seuls cas. Au secteur public, il se retrouve à toutes les catégories de temps, compensant parfois pour un temps inférieur au temps indiqué par le régime pédagogique pour le français, langue seconde.

Choix des matières enseignées en français Au cours des six années du primaire, les matières offertes en français peuvent varier d'année en année selon les modèles d'organisation choisis. Dans certains cas, l'enseignement de ces matières est concentré pendant une, deux ou trois années avec une diminution dans le nombre de matières offertes par la suite; dans d'autres, la même ou les mêmes matières sont données chaque année.

Selon les inscriptions relevées pour chaque classe du primaire (voir l'Annexe III), les matières offertes le plus souvent, au secteur public d'abord, sont, en ordre de priorité, les arts et les sciences humaines, les sciences de la nature, l'éducation physique et la mathématique (surtout au premier cycle pour ces deux dernières). L'enseignement moral et l'enseignement moral et religieux sont offerts, mais plus rarement et surtout au premier cycle.

Au secteur privé et dans les écoles hors-réseau (écoles anglophones), l'ordre est le suivant : les sciences de la nature, les sciences humaines, l'éducation physique et la mathématique. Dans les écoles bilingues participantes, tous les élèves font les sciences humaines, les sciences de la nature, l'éducation physique, les arts (sauf 15 p. 100 des élèves) et la mathématique (généralement une partie du programme seulement est donnée en français). Deux de ces écoles offrent environ 17 heures par semaine en français; les sept autres offrent un programme de 14 heures d'enseignement en français pendant une semaine de 37 heures.

Temps accordé aux autres matières enseignées en français Selon le nombre d'autres matières enseignées en français, le temps total accordé (comme temps moyen en six ans) varie d'un temps faible de 25 minutes/semaine à un temps fort de 670 minutes, ou

environ 11 heures par semaine. Le temps moyen pour tous les élèves se situe autour de 250 minutes/semaine.

Lorsque le temps réservé au cours de français, langue seconde, dépasse le temps suggéré dans le régime, il y a souvent diminution du temps qui reste pour les autres matières, que celles-ci soient enseignées en français ou en anglais. Nos données concernent le temps accordé pour les matières données en français. Dans le cas des sciences (au premier cycle), et de la mathématique, la majorité des élèves reçoivent le temps indiqué. Dans les autres matières (à l'exception des sciences humaines au secteur privé), la majorité des élèves reçoivent moins que le temps indiqué, il s'agit le plus souvent d'une trentaine de minutes de moins que prévu par semaine, mais la diminution peut aller jusqu'à une heure de moins, particulièrement en arts et en éducation physique.

Dans certains cas, un enseignement centré sur l'intégration des matières [illegible] certains des organismes recensés) ou encore le retour à l'enseignement de [illegible] en anglais pourraient peut-être combler des lacunes apparentes quant au temps. Néanmoins il serait important de déterminer si la diminution remarquée a d'éventuels effets négatifs sur l'atteinte des objectifs des programmes d'études offerts en français à des élèves de langue seconde. Il serait également important de vérifier les effets d'une diminution du temps sur l'atteinte des objectifs des matières données en anglais.

Temps total d'enseignement en français au primaire

L'augmentation du temps d'enseignement en français au primaire se fait donc de deux manières : par une augmentation du temps accordé au cours de français, langue seconde, et par l'enseignement d'autres matières en français. Le Tableau III présente les différents temps totaux ainsi obtenus et indique le pourcentage correspondant d'élèves représentés ou représentées qui auront reçu ces temps d'enseignement en français avant la fin de leurs études au primaire. Les temps indiqués représentent toujours une moyenne des temps accordés au cours des six ans.

Lorsqu'on compare les données de ce tableau à celles du Tableau II, on voit que l'ajout d'autres matières en français a pour effet d'allonger le continuum de temps et de changer les proportions d'élèves aux différentes catégories de temps. Par exemple, le pourcentage d'élèves qui reçoivent 120 minutes et moins baisse de 7 à 3 p. 100. Par contre, on retrouve maintenant 50 et non 33 p. 100 des élèves à plus de 300 minutes/semaine.

Si l'on traduit le temps/semaine en heures totales accumulées en français au cours des six ans du primaire, on voit que le temps total peut aller d'environ 300 heures jusqu'à environ 4 000 heures.

TABLEAU III
Primaire
Pourcentage des élèves représenté(e)s (51 754) selon le temps total d'enseignement reçu en français

Temps total accordé (en minutes/semaine)	Pourcentage des élèves représenté(e)s			
	Public	Privé et hors-réseau		Total
		Anglophone	Bilingue	
	(N = 47 984)	(1 414)	(2 356)	(51 754)
120* et moins	3 %	5 %		3 %
125 à 180	20 %	26 %		19 %
185 à 300	29 %	42 %		28 %
305 à 420	7 %	10 %		7 %
425 à 700	18 %	17 %		17 %
705 à 900	18 %		91 %	21 %
905 à 1160	5 %		9 %	5 %

* Temps régime français, langue seconde

Dans son ensemble, le portrait qui ressort de ce tableau frappe par la longueur du continuum sur lequel se situent les élèves, par l'absence de convergence autour d'un temps privilégié et par le pourcentage des élèves (26 p. 100) qui font 50 p. 100 et plus de leurs études en français ou de 2 500 à 4 000 heures en six ans. Notre sondage ayant porté sur les temps d'enseignement et non sur les niveaux de compétence atteints, d'autres recherches seraient nécessaires afin de déterminer si les variations dans le temps cachent des points de convergence relatifs aux niveaux de compétence visés et atteints à la fin du primaire.

1.4 Temps d'enseignement en français au secondaire

Temps d'enseignement accordé au cours de français, langue seconde

Le régime pédagogique du secondaire accorde quatre unités au cours de français, langue seconde, à chaque classe, une unité correspondant à environ 25 heures d'enseignement. Chaque année du secondaire comporte 36 unités, donc 900 heures d'enseignement par année ou 25 heures (1 500 minutes) par semaine. Comme au primaire, le régime permet l'enseignement d'autres matières en français dans les écoles du secteur anglophone.

Au secondaire, nous avons obtenu des données pour 92 p. 100 de la population, ou 46 682 élèves. Le Tableau IV ci-dessous présente le pourcentage des élèves selon le temps reçu pour le cours de français. Puisqu'il peut y avoir une légère variation dans les temps accordés au cours de français, langue seconde, d'une classe à l'autre ou d'un cycle à l'autre, les temps indiqués au tableau représentent des temps moyens, calculés pour les cinq années du secondaire.

TABLEAU IV
Secondaire
Pourcentage des élèves représenté(e)s (46 682) selon le temps accordé au cours de français, langue seconde

Temps accordé (en heures/année et en minutes/semaine)	Pourcentage des élèves représenté(e)s		
	Public (N = 40 979)	Privé et hors-réseau (5 703)	Total (46 682)
100 h (166 min/sem.)		7 %	1 %
100 h* (166 min/sem.)	3 %	14 %	5 %
101 à 130 h (de 168 à 216 min/sem.)	51 %	21 %	47 %
131 à 150 h (de 218 à 250 min/sem.)	41 %	48 %	42 %
151 à 180 h (de 252 à 300 min/sem.)	5 %	10 %	5 %

* Temps régime français, langue seconde

Une comparaison entre ce dernier tableau et le Tableau II pour le primaire permet les constatations qui suivent.

Comme au primaire, la quasi-totalité des élèves du secondaire (94 p. 100) reçoivent plus que le temps indiqué par le régime pédagogique pour le cours de français, langue seconde.

On note moins de variation qu'au primaire dans le temps accordé, la majorité des élèves étant concentrés autour de deux temps qui semblent correspondre à différentes façons d'organiser la grille-horaire au secondaire.

Le temps disponible pour le cours de français, langue seconde, est évidemment moindre au secondaire qu'au primaire. Très peu d'élèves au secondaire (5 p. 100) dépassent 250 minutes/semaine ou 150 heures/année; au primaire, plus d'un tiers des élèves dépassaient ce temps. L'accumulation totale d'heures pour le cours de français, langue seconde, en cinq ans varie d'environ 500 à environ 900 heures, une variation moins grande que celle vue au primaire.

Les renseignements fournis quant aux unités accordées révèlent qu'il n'y a pas correspondance exacte entre le nombre d'heures accordées et le nombre d'unités attribuées. Le cours de français, langue seconde, reçoit quatre unités par classe, même dans le cas où on l'enseigne en 130 ou 150 heures/année, temps qui correspond normalement à des cours de six unités pour les organismes en question. Il faut noter cependant que l'inverse peut être vrai aussi dans le cas où une matière est enseignée à raison de 65 ou 75 heures/année avec attribution de quatre unités.

Enseignement d'autres matières en français

Au primaire, nous avons vu que 52 p. 100 des élèves du secteur public, 49 p. 100 du privé et des écoles hors-réseau (écoles anglophones) et 100 p. 100 des écoles bilingues reçoivent actuellement d'autres matières en français. Au secondaire, ces pourcentages sont quelque peu diminués : 23 p. 100 ou 9 249 élèves au public et 33 p. 100 ou 1 859 élèves au privé et hors-réseau. (La catégorie écoles bilingues s'appliquait seulement dans le cas de certaines écoles primaires choisies pour notre échantillon.)

Même si on laisse une certaine marge (environ 10 p. 100) pour tenir compte des élèves qui ne reçoivent pas d'autres matières cette année, mais qui feront (ou qui ont déjà fait) ce choix, on voit que l'étude d'autres matières en français est moins fréquente au secondaire. Comme au primaire, cependant, elle touche les élèves de toutes les catégories de temps, même ceux et celles qui reçoivent moins de 100 heures/année.

Choix des matières enseignées en français Les matières les plus souvent choisies sont, en ordre de fréquence selon les inscriptions de cette année : les sciences humaines et les sciences au secteur public; les sciences humaines et l'éducation physique dans le secteur privé et dans les écoles hors-réseau.

Dans les deux secteurs, il y a une même tendance à concentrer au premier cycle l'enseignement des autres matières : sur l'ensemble des inscriptions aux autres matières, 41 p. 100 se trouvent en 1re année du secondaire, 35 p. 100, en 2e, 17 p. 100, en 3e, 6 p. 100, en 4e et seulement 1 p. 100, en 5e. Pour d'autres renseignements quant aux inscriptions, voir l'Annexe III.

Temps accordé aux autres matières enseignées en français Au chapitre du temps accordé aux matières données en français, nous notons certains écarts entre le temps indiqué dans le régime pédagogique et le temps donné. Ces écarts ne semblent pas être causés principalement par l'augmentation du temps accordé au cours de français, comme c'est le cas au primaire. Ils semblent plutôt le résultat d'une organisation de la grille-horaire autour d'unités de temps qui diffèrent de celles proposées pour le régime pédagogique. Par exemple, certaines commissions scolaires organisent la grille-horaire selon un cycle de sept jours et donnent à certains cours 130 heures/année, et 65 heures/année à d'autres.

Lorsqu'on accorde moins de temps à certaines matières que celui prévu au régime, il s'agit de cours non sanctionnés par des épreuves uniques du Ministère. Dans ce dernier cas qui concerne des cours donnés au deuxième cycle, la grande majorité des élèves reçoivent au moins le temps indiqué.

Temps total accordé à l'enseignement en français au secondaire

Au secondaire, il est parfois plus difficile qu'au primaire de combiner le temps reçu en français, langue seconde, avec le temps reçu dans d'autres matières offertes en français pour *arriver* à un temps total d'enseignement en français pour l'ensemble des élèves. Les cheminements au secondaire sont plus souvent des cheminements individuels que collectifs et sont plus difficiles à traiter de façon longitudinale sur une période de cinq ans. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des élèves qui reçoivent plus de 200 heures/année en français (comme temps moyen en cinq ans). C'est pour cette raison que nous n'avons pas fait une analyse plus détaillée pour cette catégorie-temps dans le Tableau V à la page suivante.

TABLEAU V

Secondaire

Pourcentage des élèves représenté(e)s (46 682) selon le temps total d'enseignement reçu en français

Temps total accordé (en heures/année et en minutes/semaine)	Pourcentage des élèves représenté(e)s		
	Public (N = 40 979)	Privé et hors-réseau (5 703)	Total (46 682)
moins de 100 h (moins de 166 min/sem.)			1 %
100 h* (166 min/sem.)	3 %	3 %	3 %
101 à 150 h (de 168 à 250 min/sem.)	65 %	49 %	63 %
151 à 200 h (de 252 à 333 min/sem.)	8 %	13 %	8 %
201 à 410 h (de 335 à 683 min/sem.)	24 %	28 %	25 %

* Temps régime français, langue seconde

Parmi les élèves qui font jusqu'à 150 heures/année en français, très peu reçoivent d'autres matières en français au cours des cinq années d'études secondaires. Lorsque cela arrive, il s'agit d'un total de 1 ou 2 cours généralement au premier cycle.

Pour les élèves qui font une moyenne de 151 à 200 heures/année en français, tous et toutes étudient d'autres matières en français au courant de leurs études secondaires. Les divers cheminements choisis permettent un maximum de 3 cours en cinq ans si le temps prévu pour chaque matière est accordé. Dans les cas où le temps donné est inférieur au temps prévu, les élèves peuvent recevoir 6 autres cours en français, 3 dans chaque classe du premier cycle.

Pour les élèves de la dernière catégorie-temps (201 à 410 heures/année), le nombre d'autres cours donnés en français varie de 4 (2 dans chaque classe du premier cycle, par exemple) à 14 (6 dans chaque classe du premier cycle suivi d'un cours en 3e et d'un autre en 4e secondaire).

Lorsque nous comparons la situation au secondaire avec celle du primaire, nous voyons une diminution dans le temps total fait en français, le maximum au primaire étant 1 160 minutes/semaine (environ 4 000 heures en six ans) contre environ 680 minutes (environ 2 000 heures en cinq ans) au secondaire. Au primaire, 26 p. 100 des élèves faisaient 50 p. 100 et plus de leurs études en français. Au secondaire, selon les données obtenues, on ne retrouve pas d'élèves ayant maintenu un niveau d'intensification sur plus d'un cycle.

Par contre, la description fournie par les organismes scolaires quant au cours de français suivi à chaque classe du secondaire suggère que le prolongement logique du primaire peut consister en l'approfondissement du contenu du cours de français lui-même. Selon notre estimation, environ 40 p. 100 de l'effectif du secondaire reçoit un cours très enrichi par rapport au programme actuel; parmi ces élèves, 8 p. 100 ont un cours ordinaire de français, langue maternelle, et 32 p. 100 ont un cours de français, langue seconde, accéléré ou enrichi, ou un cours de français, langue maternelle décéléré ou adapté.

2. MODELES D'ORGANISATION

Les modèles d'organisation de l'enseignement en français, langue seconde, mis en place par les commissions scolaires et les écoles privées ou hors-réseau appartiennent à deux grandes catégories :

- les modèles dans lesquels l'apprentissage du français se fait uniquement dans le cadre du cours de français, langue seconde, (ou parfois dans le cadre d'un cours de français, langue maternelle); ces modèles sont le propre de 36 p. 100 de la population représentée au primaire et de 64 p. 100 au secondaire;

- les modèles dans lesquels il y a ajout de l'enseignement d'autres matières en français (situation d'apprentissage par immersion); au primaire, on y retrouve 64 p. 100 de la population représentée; au secondaire, 36 p. 100.

Plusieurs des modèles donnés au primaire sont élaborés de façon à assurer un suivi au secondaire quant à l'apprentissage du français dans le cadre d'autres matières enseignées en français.

La description suivante des modèles donne une vue d'ensemble des principales caractéristiques de chacun. De l'information plus détaillée est présentée à l'Annexe IV du présent document.

Il faut souligner la variété de la terminologie utilisée pour nommer les modèles adoptés par les organismes scolaires. Puisque notre objectif était de faire un rapport sur l'état de la situation et non pas de normaliser la terminologie, nous avons essayé de respecter les noms donnés. Dans certains cas, cependant, nous avions besoin de termes pour désigner un ensemble de modèles. Ces termes sont identifiés par un astérisque.

2.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire

Modèles offrant uniquement le français, langue seconde, en français
(*N* = 18 504 ou 36 p. 100 de la population représentée)

Dans cette catégorie, les modèles portent généralement les noms "Core French" (90 à 150 minutes/semaine pour 16 p. 100 de la population représentée) et "Enriched Core French" (environ 155 à 300 minutes/ semaine pour 20 p. 100 de la population représentée). Le premier est plus souvent choisi par les commissions scolaires catholiques, le deuxième, par les commissions scolaires protestantes. On y trouve toutes les écoles hors-réseau participantes ainsi que 4 des 19 écoles privées.

La majorité de la population scolaire inscrite à ces modèles commence l'apprentissage du français à la maternelle cinq ans. Le plus souvent, le temps accordé est de 90 à 150 minutes par semaine. Selon les caractéristiques linguistiques des élèves (on nous dit qu'un certain nombre de ces élèves sont bilingues) et du temps accordé, le cours de français, langue seconde, donné au primaire correspond soit au programme officiel, soit à un programme local enrichi par rapport au programme officiel incluant le plus souvent de nouveaux objectifs de lecture et d'écriture.

Modèles offrant d'autres matières en français
(*N* = 33 250 ou 64 p. 100 de la population représentée)

Puisqu'il y a beaucoup de variation dans les modèles relevés pour cette catégorie, nous les avons regroupés en trois sous-catégories.

Modèle prolongé – "Extended Core"
(*N* = 7 647 ou 15 p. 100 de la population représentée)

Ce modèle porte généralement le nom "Extended Core" et prolonge le temps d'enseignement en français par l'ajout d'une et parfois de deux autres matières. Le plus souvent, cet enseignement se donne tout au long du primaire; dans certains cas, cependant, il s'étend sur un seul cycle, généralement le deuxième. Les matières les plus souvent choisies sont, en ordre de préférence, l'éducation physique, les sciences humaines et les arts.

Dans ce modèle, le temps accordé aux autres matières par les différents organismes scolaires varie de 25 à 120 minutes/semaine. Pour le cours de français, langue seconde, la moitié des élèves reçoit de 80 à 160 minutes/semaine; l'autre moitié reçoit environ 200 minutes/semaine. Quand on combine les temps accordés, on voit

un modèle qui offre de 140 à 360 minutes/semaine [illegible] ainsi le "Enriched Core". Il permet de faire environ 10 à 25 p. 100 de la scolarité en français ou un total d'environ 500 à 1 200 heures.

La majorité des élèves commencent l'apprentissage du français à la maternelle cinq ans, le plus souvent à raison d'un temps qui varie de 60 à 200 minutes/semaine. Au primaire, environ la moitié des élèves reçoivent un cours de français, langue seconde, enrichi. Selon les renseignements fournis, on retrouve également un certain pourcentage d'élèves bilingues parmi ce groupe.

Ce modèle est plus populaire dans les régions en dehors de l'Île de Montréal et est plus souvent choisi par les commissions scolaires catholiques (12) que protestantes (5). Il est offert aussi par une commission scolaire multiconfessionnelle et 3 écoles privées.

Modèles d'intensification offrant de 28 à 50 p. 100 des études en français[9]
(N = 12 467 ou 24 p. 100 de la population représentée)

Ces modèles portent plusieurs noms: "français intensif", "français prolongé", "immersion 30 p. 100", "programme bilingue", "immersion tardive" et "année 6+". Ils sont offerts par 10 commissions scolaires (4 catholiques, 6 protestantes) et par 3 des écoles privées participantes. Toutes viennent des régions de Montréal (incluant Laval-Laurentides-Lanaudière et la Montérégie) et de l'Outaouais. Parmi la population inscrite, 98 p. 100 fait l'apprentissage du français à la maternelle cinq ans, la majorité à 150 minutes/semaine. Dans ces modèles, l'intensification de l'enseignement se fait des quatre façons décrites ci-dessous.

1. Par une **intensification presque constante** pendant un ou deux cycles. Le nombre d'autres matières offertes varie de deux à quatre. Aux trois matières déjà mentionnées au modèle prolongé s'ajoutent les sciences de la nature. Les temps accordés à ces matières ainsi qu'au cours de français, langue seconde, sont égaux ou presque égaux d'une classe à l'autre. Cette formule ressemble donc au modèle prolongé, mais permet une plus grande intensification de l'enseignement en français.

   Selon le temps accordé aux cours de français, langue seconde, (de 225 à 420 minutes/semaine) et aux autres matières (de 120 à 280 minutes/semaine), l'élève peut faire un total d'environ 1 400 à 2 500 heures (de 28 à 50 p. 100 de sa scolarité) en français selon cette formule. Elle est offerte par 4 commissions scolaires (2 protestantes et 2 catholiques) et par 2 des écoles privées

participantes. Elle est la plus populaire des quatre formules de cette sous-catégorie, avec 6 838 élèves.

2. Par une concentration de l'enseignement des autres matières en français (jusqu'à cinq matières) **au début du premier cycle** (parfois avec augmentation du temps accordé au cours de français, langue seconde). Dans ce cas, les matières choisies peuvent inclure la mathématique, ainsi que l'enseignement moral et religieux. Il peut ne pas y avoir d'enseignement d'autres matières en français au deuxième cycle. Le nombre total d'heures d'enseignement en français varie d'environ 1 600 à 2 000 heures en six ans. Cette formule est choisie par assez peu d'élèves (612 en tout).

3. Par une concentration de l'enseignement des autres matières en français **au début ou à la fin du deuxième cycle** du primaire (généralement avec augmentation du temps accordé au cours de français, langue seconde). Les matières choisies ici peuvent aussi inclure la mathématique ainsi que l'enseignement moral et religieux. Dans cette formule, communément appelée *immersion moyenne ou tardive*, on retrouve un peu plus que le tiers des élèves de cette sous-catégorie (4 836 élèves). Le temps total offert par cette formule varie d'environ 1 400 à 2 300 heures en six ans.

4. Par **une année** [illegible] en français, langue seconde, avec ou sans enseignement [illegible] offerte en suivi au modèle "Extended Core" [illegible] totale environ 1 800 heures en français en sept ans. Elle est donnée par deux organismes scolaires à 181 élèves.

Modèles d'intensification offrant de 51 à 82 p. 100 des études en français*
(N = 13 136 ou 25 p. 100 de la population représentée)

Dans ces modèles, l'enseignement d'autres matières en français commence toujours au premier cycle (immersion précoce). Le temps total d'enseignement en français dépasse toujours 50 p. 100 du temps/semaine pendant la période d'intensification, qui peut être de durée variable. Toute la population scolaire inscrite reçoit l'enseignement en français à la maternelle cinq ans, 40 p. 100 recevant 705 minutes et plus par semaine, [illegible] recevant de 460 à 690 minutes.

Parmi les noms donnés [illegible], on retrouve "immersion longue", "immersion précoce" ("partielle" et "totale"), "éducation bilingue", "classes bilingues" et "programme de français [illegible]". Ces modèles sont offerts par 11 commissions scolaires

(5 catholiques et 6 protestantes) et par les 9 écoles privées bilingues participantes. Les régions représentées sont les mêmes que pour les modèles de 26 à 50 p. 100.

Dans ces modèles, l'intensification se fait aussi des quatre façons suivantes, qui ressemblent à celles qu'on vient de voir.

1. Par une **intensification constante** tout au long des six classes du primaire. Le temps accordé au cours de français langue seconde, peut être augmenté jusqu'à 420 ou 450 minutes/semaine. Dans certains cas, les élèves font le programme de français, langue maternelle. La majorité des élèves font cinq autres matières en français. Un certain nombre d'élèves, par contre, en font trois. Le temps total accumulé est de 12 à 14 heures par semaine ou de 2 640 à 3 080 heures en six ans. On retrouve 2 966 élèves ou presque le quart des élèves de cette sous-catégorie dans cette formule offerte par 3 commissions scolaires et 8 écoles bilingues.

2. Par une concentration de l'enseignement en français au **premier cycle (immersion précoce partielle)**, avec diminution graduelle par la suite - 65 à 85 p. 100 du temps en 1re année, 50 ou 40 p. 100 en 6e année. Généralement, il y a aussi augmentation du temps accordé au cours de français (qui peut être un cours de langue maternelle adapté) au début du premier cycle - 720, 480 ou 360 minutes/semaine passant à 385, 330 ou 300 au deuxième cycle.

   Les élèves font généralement quatre ou cinq autres matières en français au premier cycle et trois ou quatre au deuxième cycle. Dans une commission scolaire, cependant, la mathématique constitue la seule autre matière offerte en 1re et en 2e année. Règle générale, la mathématique est offerte au premier cycle seulement. Le choix des autres matières varie selon l'organisme scolaire. Le temps total accumulé en 6 ans est de 2 800 à 3 200 heures ou une moyenne de 13 à 15 heures par semaine. On retrouve 3 606 élèves dans cette formule offerte par 4 commissions scolaires (3 catholiques et 1 protestante).

3. Par une concentration de l'enseignement en français qui commence **au premier cycle et s'accentue au deuxième cycle** - 60 p. 100 de la 1re à la 4e année, 80 p. 100 (5e année) et 85 p. 100 (6e année). Cette formule permet de faire un total d'environ 3 700 heures en français en six ans ou une moyenne de 17 heures par semaine. Elle est offerte par une des écoles privées bilingues participantes et touche 154 élèves.

4. Par une concentration de **100 p. 100** du temps d'enseignement en français **au premier cycle (immersion précoce totale)**. Cette concentration dure de 1 à

3 ans et passe à 80, 60, 55 ou 50 p. 100 en sixième. Elle est précédée par l'immersion totale ou presque totale en français à la maternelle cinq ans. Le temps accordé au cours de français, langue seconde, en 1re année du primaire peut aller jusqu'à 690 minutes/semaine, puis passer à 420 ou 450 minutes/semaine au deuxième cycle. Le cours offert est généralement inspiré du programme de français, langue maternelle (parfois adapté pour les élèves de langue seconde). Pendant la période d'immersion totale, l'étude de l'anglais, langue maternelle, est remise et les élèves font le français, langue seconde, ainsi que les six autres matières prévues à l'horaire en français. Dans un cas (399 élèves), l'anglais, langue maternelle, commence en 2e année et les élèves continuent de recevoir six autres matières en français jusqu'à la fin de la 6e année. Dans les autres cas (6 011 élèves), la 6e année comporte l'étude de deux ou trois autres matières en français.

En tout, cette formule permet de faire une moyenne de 14 à 19 heures par semaine en français ou de 3 000 à 4 000 heures en six ans (60 à 82 p. 100 de la scolarité totale). Des quatre formules recensées dans cette catégorie, elle est la plus populaire et touche 6 410 élèves (environ la moitié des élèves de cette catégorie). Elle est offerte par 4 commissions scolaires protestantes et 1 des écoles privées bilingues participantes.

2.2 Enseignement secondaire

Modèles offrant uniquement le français, langue seconde, en français
(N = 29 822 ou 64 p. 100 de la population représentée)

Ces modèles font suite aux modèles nommés "Core French" et "Enriched Core" au primaire. Au secondaire, ils se donnent à raison d'environ 100 à 120 heures/année (166 à 200 minutes/semaine pour le "Core French") et de 125 à 180 heures/année (208 à 300 minutes/semaine pour le "Enriched Core"). On retrouve 5 p. 100 de la population représentée dans le premier modèle et 59 p. 100 dans le deuxième. Ces modèles se retrouvent dans toutes les régions de la province et sont offerts par 18 des commissions scolaires catholiques participantes, 11 des commissions scolaires protestantes, 2 écoles hors réseau et 8 écoles privées.

Les cheminements préalables suivis au primaire sont divers : "Core French", "Enriched Core", "Extended Core", ainsi que différentes formules d'intensification et même l'école française. Une bonne proportion des élèves auraient reçu d'autres matières en français au primaire (environ 40 p. 100). Au secondaire, les organismes scolaires tentent de répondre aux besoins des effectifs hétérogènes en offrant divers types de cours de français : cours de français, langue seconde, dit ordinaire, cours de français langue seconde accéléré ou enrichi, cours de français, langue maternelle, ordinaire ou adapté.

Modèles offrant d'autres matières en français
(N = 16 967 ou 36 p. 100 de la population totale représentée)

Comme au primaire, ces modèles peuvent se diviser en trois catégories, la différence principale étant la moins grande intensité possible au secondaire, où 45 p. 100 de la scolarité totale en français semble être le maximum, contre 82 p. 100 au primaire.

Modèle prolongé -- "Extended Core"
(N = 3 356 ou 7 p. 100 de la population totale représentée)

Dans ce modèle, l'enseignement d'autres matières en français est choisi généralement en 1re et 2e secondaire seulement. Quelques élèves continuent avec un cours en 3e et, plus rarement, un autre en 4e secondaire. Les matières privilégiées sont les sciences humaines. Parmi les autres matières offertes, on retrouve la formation personnelle et sociale, l'éducation physique, l'écologie, les arts et l'économie familiale. Les cours de français, langue seconde, présentent la même variété que ceux offerts dans le cadre des modèles "Core French" et "Enriched Core". Le temps total offert en français varie de 750 à 1 000 heures en cinq ans.

Au secteur public, la plupart des élèves qui choisissent ce modèle ont suivi le modèle prolongé au primaire et ont reçu au moins une autre matière en français sur un ou deux cycles au primaire. Au secteur privé, on a moins d'information sur les cheminements antérieurs des élèves ayant choisi ce modèle. Il est offert par 8 commissions scolaires (5 catholiques, 3 protestantes) et par 8 écoles privées.

Modèles d'immersion continue -- "Post-Immersion"
(N = 10 155 ou 22 p. 100 de la population représentée)

Les modèles d'immersion continue sont offerts par 5 commissions scolaires catholiques, 6 commissions scolaires protestantes et 7 des écoles privées recensées. Toutes viennent des régions de Montréal (Laval-Laurentides-Lanaudière, Île de Montréal, Montérégie) et de l'Outaouais.

Les élèves inscrits ou inscrites à ces modèles ont suivi une formule d'immersion au primaire et ont choisi de poursuivre cette formule au secondaire. Le suivi offert varie considérablement d'un organisme à un autre. Il varie aussi en fonction du choix des élèves, certains et certaines décidant de ne pas se prévaloir de tous les choix offerts.

Le temps minimum fait en français se situe autour de 20 p. 100 de la scolarité ou environ 900 heures (de 2 à 4 autres cours en plus des cours de français, langue seconde, selon le temps accordé à chacun) et le temps maximum se situe autour de 40 p. 100 de la scolarité ou environ 1 800 heures (par exemple, 3 autres cours en 1re, 2e et 3e secondaire et un autre cours en 4e pour un total de 10 cours en plus du français, langue seconde, suivi à chaque classe). En général, on offre de 2 à 3 cours dans les autres matières enseignées en français en 1re et 2e secondaire, de 1 à 3 en 3e secondaire, 1 ou 2 en 4e et 1 ou aucun en 5e. Il y a une forte diminution des inscriptions aux autres matières au deuxième cycle du secondaire.

Le cours de français offert chaque année est soit un cours de français langue seconde, enrichi ou accéléré, soit un cours de français langue maternelle, adapté ou ordinaire.

Modèles d'immersion tardive
(N = 3 349 ou 7 p. 100 de la population représentée)

Ces modèles offrent aux élèves qui ne l'ont pas déjà fait l'occasion de vivre une expérience d'immersion. Ils sont offerts par 2 commissions scolaires catholiques,

Au secteur public, la plupart des élèves qui choisissent ce modèle ont suivi le modèle prolongé au primaire et ont reçu au moins une autre matière en français sur un ou deux cycles au primaire. Au secteur privé, on a moins d'information sur les cheminements antérieurs des élèves ayant choisi ce modèle. Il est offert par 8 commissions scolaires (5 catholiques, 3 protestantes) et par 8 écoles privées.

Modèles d'immersion continue -- "Post-Immersion"
(N = 10 155 ou 22 p. 100 de la population représentée)

Les modèles d'immersion continue sont offerts par 5 commissions scolaires catholiques, 6 commissions scolaires protestantes et 7 des écoles privées recensées. Toutes viennent des régions de Montréal (Laval-Laurentides-Lanaudière, Île de Montréal, Montérégie) et de l'Outaouais.

Les élèves inscrits ou inscrites à ces modèles ont suivi une formule d'immersion au primaire et ont choisi de poursuivre cette formule au secondaire. Le suivi offert varie considérablement d'un organisme à un autre. Il varie aussi en fonction du choix des élèves, certains et certaines décidant de ne pas se prévaloir de tous les choix offerts.

Le temps minimum fait en français se situe autour de 20 p. 100 de la scolarité ou environ 900 heures (de 2 à 4 autres cours en plus des cours de français, langue seconde, selon le temps accordé à chacun) et le temps maximum se situe autour de 40 p. 100 de la scolarité ou environ 1 800 heures (par exemple, 3 autres cours en 1re, 2e et 3e secondaire et un autre cours en 4e pour un total de 10 cours en plus du français, langue seconde, suivi à chaque classe). En général, on offre de 2 à 3 cours dans les autres matières enseignées en français en 1re et 2e secondaire, de 1 à 3 en 3e secondaire, 1 ou 2 en 4e et 1 ou aucun en 5e. Il y a une forte diminution des inscriptions aux autres matières au deuxième cycle du secondaire.

Le cours de français offert chaque année est soit un cours de français, langue seconde, enrichi ou accéléré, soit un cours de français langue maternelle, adapté ou ordinaire.

Modèles d'immersion tardive
(N = 3 349 ou 7 p. 100 de la population représentée)

Ces modèles offrent aux élèves qui ne l'ont pas déjà fait l'occasion de vivre une expérience d'immersion. Ils sont offerts par 2 commissions scolaires catholiques,

2.2 Enseignement secondaire

Modèles offrant uniquement le français, langue seconde, en français
(N = 29 822 ou 64 p. 100 de la population représentée)

Ces modèles font suite aux modèles nommés "Core French" et "Enriched Core" au primaire. Au secondaire, ils se donnent à raison d'environ 100 à 120 heures/année (166 à 200 minutes/semaine pour le "Core French") et de 125 à 180 heures/année (208 à 300 minutes/semaine pour le "Enriched Core"). On retrouve 5 p. 100 de la population représentée dans le premier modèle et 59 p. 100 dans le deuxième. Ces modèles se retrouvent dans toutes les régions de la province et sont offerts par 18 des commissions scolaires catholiques participantes, 11 des commissions scolaires protestantes, 2 écoles hors réseau et 8 écoles privées.

Les cheminements préalables suivis au primaire sont divers : "Core French", "Enriched Core", "Extended Core", ainsi que différentes formules d'intensification et même l'école française. Une bonne proportion des élèves auraient reçu d'autres matières en français au primaire (environ 40 p. 100). Au secondaire, les organismes scolaires tentent de répondre aux besoins des effectifs hétérogènes en offrant divers types de cours de français : cours de français, langue seconde, dit ordinaire, cours de français langue seconde accéléré ou enrichi, cours de français, langue maternelle, ordinaire ou adapté.

Modèles offrant d'autres matières en français
(N = 16 967 ou 36 p. 100 de la population totale représentée)

Comme au primaire, ces modèles peuvent se diviser en trois catégories, la différence principale étant la moins grande intensité possible au secondaire, où 45 p. 100 de la scolarité totale en français semble être le maximum, contre 82 p. 100 au primaire.

Modèle prolongé -- "Extended Core"
(N = 3 356 ou 7 p. 100 de la population totale représentée)

Dans ce modèle, l'enseignement d'autres matières en français est choisi généralement en 1re et 2e secondaire seulement. Quelques élèves continuent avec un cours en 3e et, plus rarement, un autre en 4e secondaire. Les matières privilégiées sont les sciences humaines. Parmi les autres matières offertes, on retrouve la formation personnelle et sociale, l'éducation physique, l'écologie, les arts et l'économie familiale. Les cours de français, langue seconde, présentent la même variété que ceux offerts dans le cadre des modèles "Core French" et "Enriched Core". Le temps total offert en français varie de 750 à 1 000 heures en cinq ans.

5 commissions scolaires protestantes et 1 école privée. Les régions de Montréal, de la Montérégie et de l'Outaouais y sont représentées.

Dans ces modèles, il y a concentration de l'enseignement en français au premier cycle pendant un an ou deux. De 4 à 7 autres cours (sur une possibilité de 7 cours obligatoires en 1re secondaire et 8 en 2e secondaire, excluant la langue maternelle et la langue seconde) peuvent se donner en français par année avec ou sans augmentation du temps accordé au cours de français, langue seconde. Lorsqu'il y a suivi au deuxième cycle, il s'agit d'habitude de 1 ou 2 autres cours en 3e secondaire et d'un autre cours en 4e secondaire. Le temps total ainsi accumulé peut représenter de 1 100 à un peu plus de 2 000 heures en cinq ans ou de 25 à 45 p. 100 du temps total disponible.

Pendant ou après la période de concentration, le cours de français, langue seconde, est souvent accéléré et les élèves peuvent terminer avec le cours à option en français, langue seconde, ou avec un cours de français, langue maternelle, avec décalage de un an.

3. BESOINS ET MOYENS D'ACTION

Notre analyse des commentaires reçus a permis de déceler six catégories de besoins. L'importance accordée à chaque catégorie peut varier selon le modèle d'organisation adopté. Nous présentons ici une synthèse des besoins et des moyens d'action suggérés par l'ensemble des organismes participants selon qu'il s'agit de l'enseignement du français, langue seconde, ou de l'enseignement des autres matières en français.

3.1 Besoins et moyens d'action relatifs à l'enseignement du français, langue seconde

Les besoins et les moyens d'action liés précisément à l'enseignement du français, langue seconde (avec ou sans l'enseignement d'autres matières en français) touchent le matériel pour l'enseignement et l'apprentissage, les programmes d'études, le soutien aux élèves, la formation du personnel scolaire, les échanges linguistiques et les autres besoins.

Matériel pour l'enseignement et l'apprentissage

Cette catégorie est jugée prioritaire pour tous les modèles d'organisation, quel que soit le temps accordé au cours de français, langue seconde, tant au primaire qu'au secondaire. Les besoins sont multiples et touchent six sortes de matériel :

- livres de lecture, livres de référence, journaux et revues en français pour les coins lecture et pour les bibliothèques scolaires;
- matériel didactique complémentaire et appareils : dictionnaires, grammaires, jeux, logiciels, livres de lecture, vidéos, magnétoscopes, lecteurs de cassette;
- matériel d'apprentissage d'appoint pour le français, langue seconde : matériel d'écoute, matériel audio-visuel, séries de vidéos, activités pour différents styles d'apprentissage, matériel pour des classes multiprogrammes, adaptation de matériel de lecture utilisé pour le français, langue maternelle, activités pour l'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire, activités présentant différents niveaux de difficulté;
- manuels scolaires ou ensemble de matériel didactique de base (incluant l'évaluation formative et sommative) pour :
  - un volet français, langue seconde, à la maternelle cinq ans,
  - un programme pour le primaire qui inclurait la lecture et l'écriture,
  - des objectifs de niveau supérieur au secondaire.

- le programme actuel en 1re, 2e[1] et 5e secondaire et le cours à option en 4e ou 5e secondaire;

- instruments d'évaluation pour chaque classe quel que soit le modèle d'organisation adopté;

- matériel d'apprentissage adapté pour les élèves de l'adaptation scolaire et des cheminements particuliers.

Parmi les moyens d'action suggérés, il y a consensus autour d'allocations spéciales décentralisées (sur une base par tête) pour l'achat de matériel de bibliothèque, matériel didactique complémentaire, manuels scolaires (pour les organismes qui désirent renouveler leurs manuels) et droits de reproduction du matériel authentique original. Pour guider les achats, la préparation d'une bibliographie descriptive est suggérée.

Pour le matériel qui reste à élaborer, on considère généralement que les manuels scolaires sont du domaine des maisons d'édition, qui peuvent bénéficier au besoin de subventions du Ministère. En ce qui concerne le matériel audio-visuel, plusieurs organismes souhaitent du matériel d'écoute, qui pourrait être élaboré localement, deux organismes souhaitent l'élaboration d'une série télévisée, qui ferait suite à *Télé-français* et qui pourrait être réalisée par Radio-Québec. Dans plusieurs cas, des organismes souhaitent recevoir des subventions pour réviser ou créer un matériel maison. Le développement local ou régional est également privilégié dans les cas suivants :

- préparation de matériel didactique pour l'adaptation scolaire et les cheminements particuliers;

- création d'une banque d'instruments de mesure (avec l'aide de la Société GRICS - Groupe de recherche en informatique scolaire, du CAP - Centre d'auto-perfectionnement des enseignants de français, langue seconde, ou du Ministère);

- création d'une banque de matériel complémentaire.

On souhaite que le Ministère prépare des épreuves d'appoint en 3e et 6e primaire pour les élèves bilingues et les élèves en immersion, et qu'il donne des balises quant à l'évaluation de la lecture et de l'écriture au primaire et au secondaire.

[1] Depuis le moment où le sondage a été effectué, un matériel didactique de base a été approuvé pour la 2e secondaire.

Programmes d'études en français, langue seconde

Maternelle cinq ans

Cinq commissions scolaires et une école privée mentionnent des besoins à ce niveau. Pour les commissions scolaires en question, (qui ont 24 p. 100 de la population totale à la maternelle cinq ans), le problème est l'absence de français, langue seconde, dans le programme de l'éducation préscolaire. Pour l'école privée, c'est le manque d'un matériel de base. Tous ces organismes, sauf un, offrent des activités en français à raison de 60 à 350 minutes/semaine.

Quatre désirent avoir un programme accompagné de matériel didactique approprié afin d'intégrer le français, langue seconde, à chacun des trois objectifs généraux du programme existant. Un organisme mentionne seulement le matériel de base (avec jeux, cassettes, comptines).

Primaire

Les besoins relevés touchent le temps et le contenu du programme. De toute évidence, on considère que le temps indiqué dans le régime est insuffisant, puisque la majorité des organismes participants l'ont déjà augmenté. Un temps supérieur à 120 minutes/semaine pour le cours de français, langue seconde, peut sembler une chose acquise. Néanmoins, environ le quart des commissions scolaires participantes ont mentionné le temps, 5 pour souligner les contraintes administratives qui les empêchent d'augmenter le temps au moyen d'autres matières, 4 pour suggérer 300 minutes/semaine comme temps minimum et 2 pour souligner l'insuffisance du régime à cet égard.

Par rapport **au contenu** du programme, une majorité des organismes (60 p. 100) soulignent des problèmes avec le programme actuel, très souvent en tête de liste de leurs préoccupations. Quand on ajoute à ces organismes ceux qui ont déjà fait les changements jugés nécessaires et qui cherchent un matériel didactique de base approprié à leurs besoins, on voit ce pourcentage grimper à 79 p. 100.

On juge que le programme actuel accorde trop peu de place à la lecture et à l'écriture. Cette orientation ne correspondrait pas aux attentes des parents quant à la nature et au degré de bilinguisme jugé nécessaire pour que leurs enfants puissent s'intégrer pleinement à une société où le français est la langue de travail. De plus, une telle orientation ne permettrait pas l'intégration de l'oral et de l'écrit dans le développement des habiletés langagières. Plusieurs citent l'approche "whole language" utilisée en English Language Arts comme celle qu'ils privilégient.

Si l'on peut dégager un consensus quant à la nature des changements souhaités, il reste quand même des différences considérables dans les niveaux d'atteinte visés.

- Pour les élèves bilingues et pour les élèves dans des modèles d'intensification (surtout dans les cas où le temps accordé au cours de français dépasse 420 minutes/semaine comme temps moyen sur six ans), le point de repère pour l'enrichissement semble plutôt le programme de français, langue maternelle, que celui de français, langue seconde. Cependant, les organismes qui font ce choix sont presque tous d'accord pour dire que ce programme est trop difficile ou qu'ils ne disposent pas d'assez de temps pour le suivre de façon intégrale. Ils doivent donc adapter le matériel didactique ou créer leur propre matériel.

- Pour les autres élèves, l'enrichissement se fait plutôt par l'ajout de la lecture et de l'écriture à partir du programme de français, langue seconde. Selon les commentaires reçus, la quasi-absence d'objectifs pour le français écrit fait qu'il y a peu de balises pour guider cet enrichissement, qui peut donc varier considérablement d'une école à une autre.

- Plusieurs mentionnent aussi les élèves de l'adaptation scolaire, qui ont déjà de la difficulté à maîtriser les objectifs du programme de base. Dans une situation où les contraintes extérieures exigent un plus haut degré de maîtrise du français pour tous les élèves que le minimum suggéré, l'écart entre les élèves de l'adaptation scolaire et les autres risque de s'accroître. Devant ce dilemme, certains organismes suggèrent un programme adapté spécialement aux besoins pratiques de ces élèves.

Sans autres renseignements plus précis sur le contenu des programmes locaux offerts ni sur les niveaux de compétence réels atteints à la fin du primaire, on ne peut pas savoir, à l'heure actuelle, si les écarts entre les différentes façons d'enrichir ou d'adapter l'enseignement du français, langue seconde, sont trop grands pour permettre l'établissement d'objectifs communs. Les commentaires reçus donnent les indices suivants, qui pourraient servir de guide à une révision ou refonte du programme actuel :

- le programme devrait intégrer la lecture et l'écriture aux habiletés orales dès le début du primaire;

- il devrait se situer entre le français, langue seconde, et le français, langue maternelle, et être assez flexible pour permettre un certain mouvement entre ces deux pôles;

- il devrait s'inspirer de l'approche intégrée (whole language) comme en English Language Arts sans pour autant abandonner l'approche communicative;

- il devrait s'articuler autour de tâches communicatives et de contextes d'utilisation plus larges et plus facilement compris des élèves que les fonctions langagières utilisées dans le programme actuel;

- il devrait pouvoir s'utiliser dans différents modèles d'organisation et dans deux types de situation : celle de l'immersion, qui favorise l'intégration des matières, et celle où l'apprentissage du français se fait uniquement dans le cadre du cours de français, langue seconde.

Lorsqu'on regarde **les moyens d'action** suggérés pour créer un programme adéquat, les avis semblent partagés entre l'action concertée à l'échelle provinciale et l'action locale. De façon générale, les organismes qui ont eu les ressources et le temps nécessaires pour se doter, dans le passé, d'un programme ou d'un matériel à l'échelle locale sont plus portés à privilégier une action locale. En même temps, on sent un désir d'établir des normes communes qui favoriseraient le partage entre organismes scolaires (et le passage au secondaire) tout en permettant divers moyens d'atteindre les mêmes buts.

Secondaire

En tout, 47 p. 100 des organismes donnant l'enseignement secondaire disent que le programme actuel ne convient pas à une partie de leurs élèves. Lorsqu'on y ajoute ceux qui désirent un matériel didactique de base pour un programme local, on arrive à un pourcentage de 54 p. 100. Le degré d'insatisfaction à l'égard du programme semblerait donc moins élevé au secondaire qu'au primaire.

D'après notre analyse de l'ensemble des commentaires reçus pour le secondaire (écoles publiques, privées et hors-réseau), on peut estimer qu'environ 8 p. 100 des élèves reçoivent un cours de français, langue maternelle (non adapté) à partir de la 1re secondaire, que 9 p. 100 sont inscrits à des cheminements accélérés en français, langue seconde, pour terminer avec le cours à option en français, langue seconde, ou un cours adapté de français, langue maternelle, que 22 p. 100 reçoivent un cours de français, langue seconde, dit enrichi, que 50 p. 100 sont inscrits à un cours de français, langue seconde, dit ordinaire (avec un certain degré possible d'enrichissement) et que 10 p. 100 sont inscrits à des cheminements particuliers.

On a relevé les besoins décrits ci-dessous relativement aux programmes d'études actuels pour chacun de ces groupes.

Pour les élèves qui suivent le cours ordinaire de français, langue maternelle, approprié à la classe (offert par 9 commissions scolaires et 11 écoles privées), le seul problème soulevé est la nécessité d'une certaine adaptation au premier cycle. Il faut mentionner, cependant, que certains ou certaines élèves inscrits ou inscrites en français, langue maternelle, se présentent à une épreuve locale et non aux épreuves uniques du Ministère. On peut se demander si, en fin de compte, il n'y aurait pas certaines difficultés non soulevées quant à l'atteinte des objectifs.

Pour ceux et celles qui suivent un programme accéléré de français, langue seconde, (offert par 5 commissions scolaires et 5 écoles privées), un cours de transition serait nécessaire entre le français, langue seconde, et le français, langue maternelle. Ce genre de cheminement est souvent offert aux élèves en immersion tardive ou en immersion continue. On peut penser que le cours à option (une fois mis en place avec matériel didactique) pourrait répondre à ce besoin.

Les élèves inscrits ou inscrites à un programme enrichi peuvent être des élèves bilingues ou des élèves ayant suivi une intensification au primaire. Les organismes offrant ce choix (22 commissions scolaires et 11 écoles privées ou hors-réseau) disent s'inspirer souvent du programme de français, langue maternelle, pour répondre aux besoins de ces élèves. Le problème principal mentionné est le fait que ce programme est trop difficile à offrir intégralement et nécessite généralement une adaptation ou un décalage de un ou de deux ans. Selon le niveau d'enrichissement offert, les 14 commissions scolaires et 4 écoles privées ou hors-réseau qui ont mentionné des problèmes suggèrent soit la création d'un programme entre le français, langue seconde, et le français, langue maternelle, soit l'élaboration de modules d'enrichissement avec unités supplémentaires pour des objectifs de niveau supérieur visant particulièrement à améliorer l'expression écrite et la lecture.

Pour les élèves inscrits au cours dit ordinaire (offert par 23 commissions scolaires participantes et par 16 écoles privées ou hors-réseau), 10 organismes disent qu'il ne convient pas à tous leurs élèves et devrait mettre plus d'accent sur l'expression écrite et sur la lecture. Plusieurs suggèrent l'élaboration de modules d'enrichissement. Dans le cas de ce cours, il est difficile de saisir le sens exact donné au terme ordinaire; il est possible qu'il soit enrichi par rapport au programme actuel et continue d'être appelé ordinaire parce qu'il est le cours le moins avancé qui se donne dans certains organismes.

Pour les élèves inscrits aux cheminements particuliers et pour les élèves qui se dirigent vers la formation professionnelle, 6 des 10 commissions scolaires qui

mentionnent ces effectifs disent avoir besoin d'un programme et d'un matériel didactique adaptés pour eux. Une commission scolaire dit que les élèves en cheminements particuliers au deuxième cycle (16-18 ans) devraient bénéficier d'un cours de français et une autre aimerait voir plus de français en formation professionnelle.

Les besoins les plus pressants toucheraient donc deux groupes d'élèves : les élèves qui reçoivent un programme inscrit relatif au programme de français, langue seconde, ou un programme de français, langue maternelle, adapté (environ 22 à 30 p. 100 des élèves plus un certain pourcentage des élèves qui reçoivent un programme dit ordinaire), et les élèves ayant besoin d'un programme moins difficile que le programme actuel (environ 10 p. 100 des élèves).

Le moyen privilégié dans le deuxième cas est l'action locale ou régionale. Dans le premier cas, toutes les régions de la province sont touchées. Certains organismes suggèrent l'action locale, d'autres aimeraient voir une action concertée coordonnée par le Ministère. Avant d'arrêter une décision, il serait nécessaire de cerner plus clairement la nature et le degré de l'enrichissement souhaité afin de voir si les besoins sont assez semblables pour permettre une action concertée.

Mesures de soutien aux élèves

Ce besoin vient en troisième place pour l'ensemble des organismes. Il est plus important au primaire qu'au secondaire et ressenti plus vivement au secteur public que dans les écoles privées et hors-réseau. Il est la conséquence en partie de la très grande hétérogénéité de l'effectif scolaire et peut être aussi de la nécessité d'assurer la plus grande maîtrise possible du français par le plus grand nombre d'élèves. Il concerne trois catégories d'élèves :

- les élèves nouvellement arrivés ou arrivées qui n'ont pas de connaissance du français ou presque et qui ont de la difficulté à suivre leur groupe; le problème est plus sérieux pour les élèves qui arrivent au deuxième cycle du primaire ou au secondaire;

- les élèves qui éprouvent des difficultés, et qui ont besoin de récupération et d'aide individuelle;

- les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Parmi les moyens d'action suggérés, on retrouve ce qui suit : système de tutorat pour aider les nouveaux et les nouvelles élèves à s'intégrer plus rapidement à leur groupe; utilisation d'un programme de laboratoire de langues; préparation du matériel d'appui individualisé; programme d'activités parascolaires; réduction de la taille des classes; dénombrement flottant pour les élèves en français, langue seconde.

Formation du personnel scolaire

Ce besoin vient en quatrième place pour l'ensemble des organismes recensés. Il est mentionné plus souvent au primaire qu'au secondaire.

À part les besoins particuliers relevés, plusieurs organismes souhaitent un programme de perfectionnement cohérent et à plus long terme élaboré en collaboration avec tous les agents et toutes les agences d'éducation en cause (enseignants et enseignantes, commissions scolaires et écoles, associations, universités, MEQ, CAP). Ce programme pourrait donner une meilleure orientation aux activités.

Certains organismes mentionnent le Programme de perfectionnement collectif, qui peut servir de base au développement futur, et suggèrent certains réaménagements des modules actuels ainsi que de nouveaux sujets à traiter. D'autres suggèrent une collaboration avec les universités afin d'améliorer la formation de base ou d'élaborer un programme de perfectionnement semblable au Programme de perfectionnement des maîtres en français (PPMF). Quelques-uns souhaiteraient une libération plus suivie (congé sabbatique ou libération pendant des périodes de quatre à six semaines) pour un perfectionnement plus approfondi. Le manque de fonds est soulevé par plusieurs, lesquels suggèrent une augmentation des subventions.

Parmi les domaines mentionnés, on retrouve : les moyens d'enseignement de la lecture et de l'écriture, l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire dans une approche communicative, l'approche "whole language", l'enseignement en classes multiprogrammes, la formation pour enseigner aux élèves de l'adaptation scolaire, l'évaluation, le perfectionnement des enseignants pour les habileter à préparer ou adapter le matériel didactique, et les séances ou documents d'information pour faire un meilleur choix de livres de lecture, de matériel audio-visuel, de logiciels et de matériel didactique.

Différents moyens sont suggérés pour réaliser des activités de perfectionnement, entre autres les groupes de travail pour mettre au point du matériel (de soutien, d'enseignement, d'évaluation) et l'utilisation de vidéos pour présenter des pratiques pédagogiques efficaces.

Sur le chapitre du soutien, les commissions scolaires qui n'ont pas de conseiller ou conseillère pédagogique souhaitent un service de consultation qui pourrait émaner du CAP ou des directions régionales du Ministère. De façon générale, plusieurs désirent que le CAP soit subventionné afin qu'il puisse continuer d'offrir des services.

Deux autres formes de soutien concernent l'appui que doivent assurer les directeurs et les directrices d'école ainsi que les chefs de groupe. On suggère des activités de perfectionnement pour les administrateurs et les administratrices scolaires afin que ces personnes soient sensibilisées aux complexités de l'enseignement du français, langue seconde, et qu'elles puissent mieux aider le personnel enseignant. On suggère aussi que le secteur du français, langue seconde, bénéficie d'un chef de groupe à qui l'on accorde une certaine libération.

Échanges linguistiques

Ce besoin est relevé surtout dans les régions de Montréal (rive sud et rive nord incluses) et de l'Outaouais. Il est aussi important au secteur privé qu'au secteur public. Plusieurs déplorent l'absence d'un programme d'échanges entre élèves anglophones et francophones du Québec*, et considèrent ces activités essentielles à la motivation et au développement d'attitudes positives à l'égard de l'apprentissage du français. Le moyen d'action principal serait le versement d'allocations aux organismes qui désirent entreprendre ce genre de projets. Un certain soutien est souhaité aussi : une agence pour coordonner la planification des visites et pour préparer des documents d'information sur différentes activités, endroits, etc.

Autres besoins

Les autres besoins mentionnés touchent le personnel, l'encadrement, les activités parascolaires et les moniteurs de langue seconde.

Au chapitre du personnel, cinq organismes signalent un manque de spécialistes. Plusieurs autres du primaire mentionnent un besoin de personnel supplémentaire : pour offrir plus d'un modèle d'organisation, pour coordonner des activités et assurer un leadership pédagogique à l'école et pour réduire la taille des classes.

* Depuis le moment du sondage, un programme d'échanges de ce genre a été approuvé dans le cadre des ententes fédérales-provinciales. Un document d'information à cet effet a été envoyé dans le réseau scolaire en février 1988.

Certains types d'enseignement causent également des problèmes. Cinq organismes du primaire et un du secondaire jugent que le temps prévu au régime pédagogique est insuffisant et aimeraient pouvoir accorder plus de temps au français, langue seconde, jusqu'à une heure par jour au primaire et une période de 50 minutes par jour au secondaire. Pour un autre, le nombre d'unités accordées au secondaire devrait être porté à six pour refléter le temps réel donné. Plusieurs aimeraient voir plus de souplesse dans les règles concernant l'achat de matériel didactique pour leur permettre plus de choix. Un organisme recommande que les élèves en difficulté d'apprentissage ne soient pas intégrés.

Les activités parascolaires et les moniteurs et monitrices de langue seconde sont mentionnés presque aussi souvent que les échanges linguistiques. Deux besoins sont signalés en ce qui concerne les activités parascolaires : le manque de personnel pour coordonner un programme d'activités après la classe; le manque de fonds pour assurer le transport et payer les autres coûts. Même si les activités parascolaires relèvent directement de la commission scolaire et de l'école plutôt que des orientations ministérielles, plusieurs organismes souhaitent un appui financier de la part du Ministère, à leurs yeux, ces activités offrent un potentiel significatif pour favoriser un rapprochement avec le milieu francophone et une meilleure connaissance de la culture québécoise.

L'importance accordée aux aspects culturels qui entourent et qui appuient l'apprentissage du français, langue seconde, est évidente aussi dans les commentaires relatifs aux moniteurs et monitrices de langue seconde. Plusieurs souhaitent avoir accès à ce programme et suggèrent une augmentation dans le nombre de moniteurs et de monitrices.

3.2 Besoins et moyens d'action relatifs à l'enseignement d'autres matières en français

Les besoins et les moyens d'action reliés à l'enseignement d'autres matières touchent presque tous les domaines que nous venons de voir mais concernent plus particulièrement le matériel pour l'enseignement et l'apprentissage, le soutien aux élèves, la formation du personnel scolaire et les autres besoins.

Matériel pour l'enseignement et l'apprentissage

Ce besoin est jugé prioritaire par rapport aux besoins qui touchent l'enseignement des autres matières en français. Il est d'importance égale au primaire et au secondaire tant pour le secteur public que le secteur privé. Le problème mentionné le plus souvent est que le matériel conçu pour les écoles francophones est parfois trop difficile pour les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Les enseignants et enseignantes s'inquiètent parce que le temps nécessaire pour assurer la compréhension enlève du temps pour la discussion et peut compromettre l'atteinte des objectifs de contenu. Au primaire, l'augmentation du temps accordé au cours de français laisse moins de temps pour les autres matières et peut rendre le problème plus aigu. Différentes suggestions sont faites :

- créer une liste d'objectifs prioritaires pour les autres matières enseignées en français;
- adapter le matériel didactique de base pour certaines matières, comme les sciences humaines (primaire, secondaire) et la mathématique (primaire);
- préparer des documents de soutien pédagogique pour l'enseignement d'autres matières, particulièrement en sciences humaines et en sciences de la nature;
- utiliser plus de matériel audio-visuel (achat de droits d'auteur pour créer une banque de matériel stimulant) en vue de faciliter la compréhension;
- élaborer du matériel pour l'enseignement des arts plastiques et de la musique par les généralistes au primaire;
- créer des documents de soutien pour favoriser l'intégration des matières;
- suggérer des modèles d'organisation qui tiennent compte du temps nécessaire pour l'atteinte des objectifs dans les autres matières.

Parmi les autres besoins mentionnés pour l'enseignement des autres matières en français, on note les livres de référence, les vidéos, les logiciels en français, une liste de tout le matériel offert pour l'enseignement de diverses matières incluant le matériel supplémentaire tel que les cartes et les tableaux pour les sciences humaines et les sciences de la nature.

On suggère les mêmes moyens d'action que dans le cas du matériel pour l'enseignement et l'apprentissage pour le français, langue seconde.

Soutien aux élèves

Le fait d'étudier d'autres matières en français semble faire augmenter les besoins d'aide individuelle chez les élèves. Dans le cas de certains organismes, le modèle de base qu'ils offrent comportent déjà l'étude d'autres matières pour l'ensemble des élèves. L'abandon peut vouloir dire un changement d'école; afin de le prévenir, le soutien devient crucial. Les moyens déjà mentionnés reviennent dans ce contexte aussi.

Formation du personnel scolaire

Afin d'élaborer une stratégie visant à améliorer l'enseignement d'autres matières, plusieurs organismes souhaitent une formation ou un perfectionnement spécialement conçu pour une situation d'immersion. Un organisme suggère un modèle semblable au PPMF pour l'immersion.

Parmi les besoins plus particuliers, on retrouve la recherche relative à l'enseignement de la lecture et de l'écriture en immersion précoce, afin de définir des moyens d'enseignement efficaces qui pourraient guider le perfectionnement du personnel scolaire. Trois organismes mentionnent le besoin d'offrir des cours de français, afin de permettre à leur personnel enseignant non francophone d'acquérir la compétence linguistique nécessaire pour enseigner d'autres matières en français. D'autres aimeraient avoir des séances d'information sur les pratiques et les approches pédagogiques les plus efficaces en situation d'immersion, particulièrement en ce qui concerne l'intégration des matières.

En ce qui a trait au soutien, un organisme suggère que chaque école d'immersion ait un genre de conseiller ou conseillère pédagogique pour coordonner l'ensemble des activités et soutenir le personnel scolaire dans le choix et l'élaboration de matériel. Deux organismes suggèrent des séances de perfectionnement à l'intention des

administrateurs et des administratrices, pour que ces personnes puissent bien jouer ce rôle. D'autres, enfin, souhaitent que des services de consultation soient offerts pour l'immersion et pour l'intégration des matières.

Autres besoins

Parmi les autres besoins, plusieurs organismes mentionnent les difficultés éprouvées lorsque l'organisation scolaire, soit pour l'immersion ou l'enseignement intensif, exige un personnel supplémentaire. Ceux-ci suggèrent donc que le Ministère établisse des mesures spéciales permettant l'engagement de personnel supplémentaire.

Finalement, certains organismes soulèvent aussi diverses questions pouvant être intégrées à des projets de recherche et souhaitent que ces recherches soient entreprises par le Ministère conjointement avec le milieu scolaire et le milieu universitaire. L'échantillon suivant donne un aperçu des types de questions qui sont posées.

- Quelles sont les meilleures matières à enseigner en français pour favoriser l'apprentissage de la langue ?
- Quelle serait la démarche pédagogique appropriée à l'enseignement de la lecture et de l'écriture en situation d'immersion totale au premier cycle du primaire ?
- Parmi les divers modèles d'organisation, y en a-t-il qui seraient plus valables et plus réalistes que d'autres, tant en ce qui concerne les apprentissages réalisés que les difficultés reliées à leur mise en œuvre ?
- Quelles sont les principales conséquences pédagogiques d'une organisation scolaire qui vise le bilinguisme, tant à l'égard de la formation de base de l'ensemble des élèves que de la qualité de leur apprentissage des deux langues ?

CONCLUSION

Le présent rapport a été préparé avec un objectif à court terme, celui de brosser un tableau de la situation en français, langue seconde, qui guiderait la préparation d'une série d'actions pour soutenir le développement pédagogique dans le cadre de la mesure budgétaire 80124. Il se limite à trois aspects importants de la situation : le temps d'enseignement en français, les modèles d'organisation adoptés et les principaux besoins ressentis et moyens d'action privilégiés par le milieu scolaire. Sans être exhaustif, il cherche néanmoins à suggérer des pistes d'action immédiates pour soutenir le développement pédagogique en français, langue seconde, et en immersion.

Il constitue, donc, seulement une première étape dans un processus d'appropriation d'un dossier très riche et en même temps complexe. Il est souhaitable que cette démarche se poursuive en collaboration continue avec tous les partenaires et toutes les partenaires du monde de l'éducation et que l'approfondissement de certaines questions soulevées par le rapport soit entrepris conjointement par le Ministère et le milieu scolaire dans un avenir rapproché.

FORMULAIRE 1 - MODÈLES D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ADOPTÉS ET USAGE DE CONCENTRATIONS DE COURS CRÉÉES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU CYCLE SCOLAIRE PRIMAIRE 1984-1985

FORMULAIRE 2 - PROBLÈMES ET BESOINS; AVENUES D'ACTION

IDENTIFICATION

COMMISSION SCOLAIRE OU INSTITUTION PRIVÉE: _____

POPULATION ÉTUDIANTE AU SECTEUR ANGLOPHONE: PRÉSCOLAIRE: _____
PRIMAIRE: _____
SECONDAIRE: _____

PERSONNE À CONTACTER POUR CES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

NOTE: LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES INSTITUTIONS PRIVÉES AYANT UNE POLITIQUE RELATIVE AU FRANÇAIS LANGUE SECONDE SONT INVITÉES À JOINDRE LES DOCUMENTS PERTINENTS ET CLAIR LE DÉCRIVANT.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LES FORMULAIRES COMPLETÉS À VOTRE DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION AU PLUS TARD LE 23 NOVEMBRE 1984.

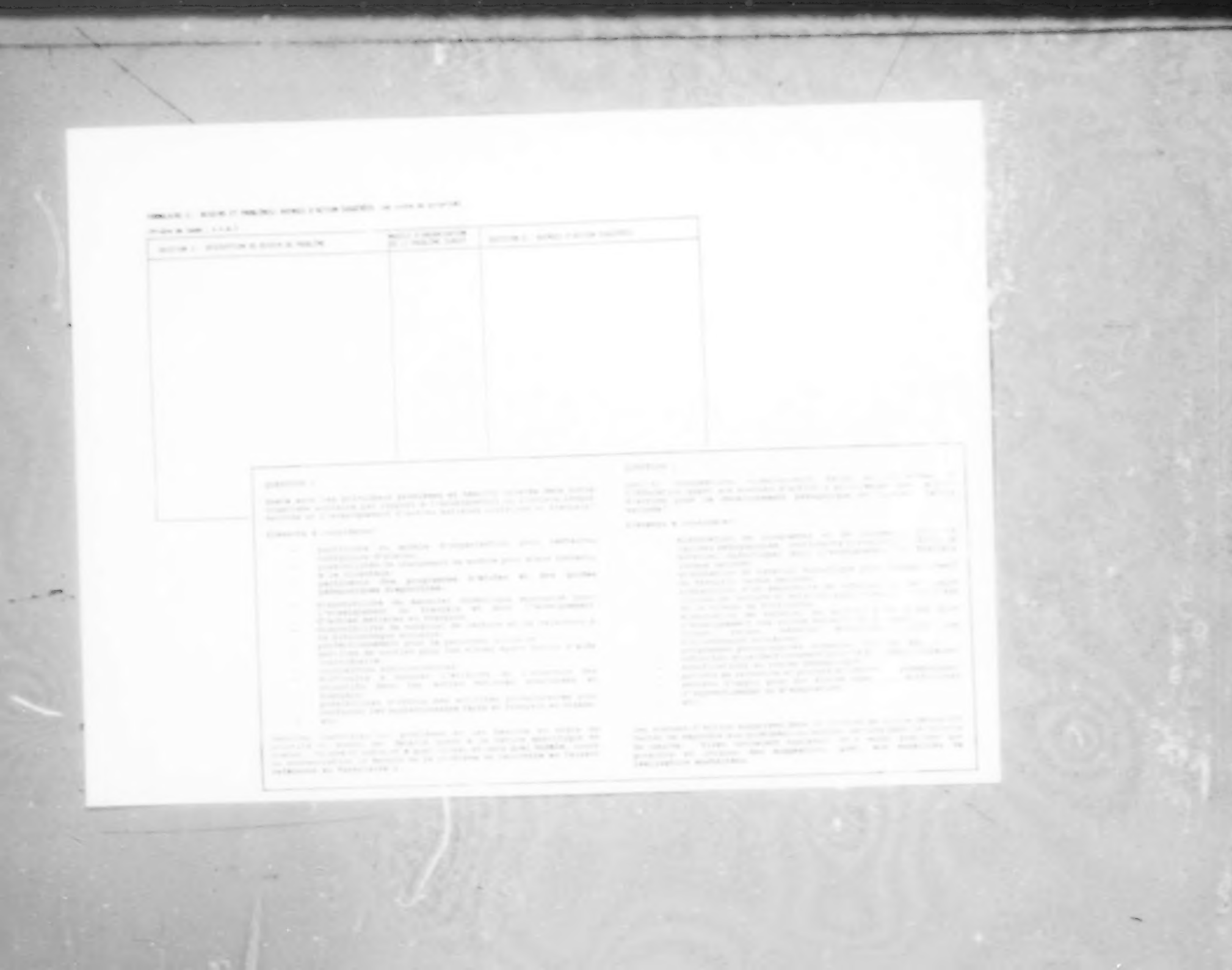

ANNEXE II

DONNÉES SUR LES ORGANISMES SCOLAIRES PARTICIPANTS

ANNEXE II

NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES PARTICIPANTES SELON LA CONFESSIONNALITE ET L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT

NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES PARTICIPANTES	ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
	Primaire	Primaire et Secondaire	Secondaire
Catholiques 35	13	19	3
Protestantes 17	6	9	2
Multiconfessionnelles 1		1	
Total: 53	19	29	5

ANNEXE III

DONNÉES SUR LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

TABLEAU I

MATERNELLE 5 ANS

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS ET SELON LES RÉGIONS

ÉCOLES PUBLIQUES, PRIVÉES, HORS-RÉSEAU

RÉGION	MINUTES/SEMAINE	0	15 - 60	72 - 120	150	155 - 350	353 - 600	605 - 690	705	Plus de 705	TOTAL
	%	0 %	2 à 8,5 %	0 à 17 %	21 %	22 à 49 %	50 à 85 %	86 à 98 %	100 %	100 %+	
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine	33			28	10				34	105
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean	17				15					32
03	Québec-Chaudière-Appalaches	71	53								124
04	Mauricie--Bois-Francs	21				36					57
05	Estrie								307		307
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	42	245		259	78	15		118		757
06.2	Montérégie	70	113	226	179	102	252		562	30	1 334
06.3	Montréal	40	255	1 166	774		874	950			4 059
07	Outaouais	49			210			26	156		441
08	Abitibi-Témiscamingue	19		15							74
09	Côte-Nord	69									69
Secteur public - nombre d'élèves		431	666	1 407	1 450	241	1 141	976	943	64	7 319
Pourcentage de la pop. totale		6 %	28 %		23 %		29 %		13 %	1 %	
Écoles privées et écoles hors-réseau									51	25	155
. enseignement ordinaire		21	17		41				33 %	16 %	
		14 %	11 %		26 %				20	379	399
. enseignement bilingue									5 %	95 %	
Portrait global	nombre	452	2 060		1 732		2 111		1 074	468	7 873
	Pourcentage	6 %	26 %		22 %		27 %		13 %	6 %	

TABLEAU II

PRIMAIRE

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE TEMPS ACCORDÉ AU COURS DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

(temps moyen par semaine pour les 6 ans)

RÉGION		MINUTES/SEMAINE	moins de 120	120	125 - 150	155 - 180	185 - 300	305 - 420	425 - 510	POP. TOTALE
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine		37	142	61	68	464			772
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean		123			132				255
03	Québec-Chaudière-Appalaches		429				500			929
04	Mauricie--Bois-Francs		137			271				408
05	Estrie						1 741			1 741
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière		251		529	907	2 899	293		4 879
06.2	Montérégie		268	823	1 059	1 436	5 220	540	1 411	8 757
06.3	Montréal				6 084	332	7 915	4 533	7 129	25 993
07	Outaouais		228	150	203	100	2 155	633		3 469
08	Abitibi-Témiscamingue		139	114		75				328
09	Côte-Nord			309	144					453
			1 612	1 538	8 080	3 321	19 894	3 999	8 540	47 986
			3 %	3 %	17 %	7 %	39 %	13 %	18 %	
Écoles privées et écoles hors-réseau										
.	enseignement ordinaire		257			326	591	240		1 414
			18 %			23 %	42 %	17 %		
.	enseignement bilingue							1 027	1 329	2 356
								44 %	56 %	
Portrait global		Nombre:	1 869	1 538	8 080	3 647	19 485	7 266	9 869	51 754
		Pourcentage:	4 %	3 %	15 %	7 %	38 %	14 %	19 %	

TABLEAU III

PRIMAIRE

INSCRIPTIONS AUX AUTRES MATIÈRES DONNÉES EN FRANÇAIS

(pourcentage par rapport à la population totale pour chaque année)

ÉCOLES	MATIÈRE	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE
Publiques	Arts	31 %	28 %	33 %	49 %	44 %	54 %	37 %
	Sciences humaines	35 %	31 %	36 %	45 %	36 %	34 %	36 %
	Sciences de la nature	28 %	24 %	29 %	34 %	31 %	31 %	29 %
	Éducation physique	52 %	29 %	20 %	21 %	19 %	20 %	23 %
	Mathématique	30 %	27 %	17 %	16 %	14 %	4 %	18 %
	Enseignement moral et ens. moral et religieux	17 %	14 %	4 %	4 %	3 %	2 %	7 %
	Population totale représentée	8 157	7 994	7 760	8 158	7 938	8 202	47 994
Privées et hors-réseau								
. enseignement régulier	Sciences de la nature	32 %	35 %	31 %	24 %	24 %	31 %	29 %
	Sciences humaines	10 %	10 %	9 %	5 %	30 %	31 %	17 %
	Éducation physique	13 %	18 %	16 %	14 %	19 %	21 %	17 %
	Mathématique	11 %	12 %	12 %	9 %	10 %	18 %	12 %
	Population totale représentée	229	187	216	234	263	285	1 414
. enseignement bilingue	Sciences humaines	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Sciences de la nature	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Éducation physique	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Mathématique (partiellement pour la majorité des élèves)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Arts	65 %	70 %	93 %	92 %	92 %	91 %	83 %
	Population totale représentée	390	447	400	389	352	352	2 316
	Population totale combinée	8 751	8 624	8 376	8 781	8 583	8 839	51 754

TABLEAU IV

PRIMAIRE

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE TEMPS TOTAL D'ENSEIGNEMENT REÇU EN FRANÇAIS

(temps moyen par semaine pour les 6 ans)

	MINUTES/SEMAINE	90 - 120	125 - 180	185 - 300	305 - 420	425 - 700	705 - 900	905 - 1160	
	RÉGION %	6 - 8,5 %	9 - 12,75 %	13 - 21 %	21,6 - 30 %	30,1 - 49 %	50 - 65,0 %	66 - 80 %	POP. TOTALE
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine	142	121	509					772
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean		255						255
03	Québec-Chaudière-Appalaches		429	500					929
04	Mauricie-Bois-Francs	137	271						408
05	Estrie			1 741					1 741
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière		780	1 621		2 185	293		4 879
06.2	Montérégie	436	1 289	3 915	226	255	887	1 349	8 757
06.3	Montréal		6 084	5 206	1 277	6 208	7 218		25 993
07	Outaouais	513	165	203	2 090	61	153	480	3 469
08	Abitibi-Témiscamingue	253	75						328
09	Côte-Nord	189	144	120					453
		1 470	9 613	13 815	3 593	8 713	8 551	2 229	47 984
		3 %	20 %	29 %	7 %	18 %	18 %	5 %	
Ecoles privées et écoles hors réseau									
. enseignement ordinaire		68	368	591	147	240			1 414
		5 %	26 %	42 %	10 %	17 %			
. enseignement bilingue							2 134	222	2 356
							91 %	9 %	
Portrait global	Nombre:	1 539	9 981	14 406	3 740	8 953	10 685	2 451	51 754
	Pourcentage:	3 %	19 %	28 %	7 %	17 %	21 %	5 %	

TABLEAU 9

SECONDAIRE
NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE TEMPS ACCORDÉ AU COURS DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE
(temps moyen par année pour les 5 ans)

RÉGION		HEURES/ANNÉE	moins de 100 h/a	100 h/a	101 - 130 h/a	131 - 150 h/a	151 - 180 h/a	POPULATION TOTALE
		MIN/SEMAINE	moins de 166 m/s	166 m/s	168 - 216 m/s	218 - 250 m/s	252 - 300 m/s	
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine					617		617
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean			110				110
03	Québec-Chaudière-Appalaches			724	721			1 445
04	Mauricie--Bois-Francs			63				63
05	Estrie				1 313			1 313
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière				2 464	1 705		4 169
06.2	Montérégie			16	401	6 397		6 814
06.3	Montréal				13 254	7 908	1 793	22 955
07	Outaouais			53	2 628	282		2 963
08	Abitibi-Témiscamingue			172	88			260
09	Côte-Nord			270				270
				1 408	20 869	16 909	1 793	40 979
				3 %	51 %	41 %	5 %	
Écoles privées et écoles hors-réseau			424	778	1 196	2 750	475	5 703
			7 %	14 %	21 %	48 %	10 %	
Portrait global		Nombre:	424	2 186	22 065	19 659	2 268	46 682
		Pourcentage:	1 %	5 %	47 %	42 %	5 %	

TABLEAU VI

SECONDAIRE
INSCRIPTIONS AUX AUTRES MATIERES DONNÉES EN FRANÇAIS
(pourcentage par rapport à la population totale pour chaque année)

ÉCOLES	MATIERES	1er sec.	2e sec.	3e sec.	4e sec.	5e sec.	% DE LA POPULATION TOTALE
Publiques	Sciences humaines	56 %	31 %	24 %	13 %	1 %	21 %
	Sciences	25 %	16 %	11 %			11 %
	Enseignement moral et enseignement moral et religieux	8 %	8 %	5 %	3 %		5 %
	Mathématique	12 %	7 %	1 %	1 %		4 %
	Arts	10 %	9 %				4 %
	Éducation physique	7 %	7 %				3 %
	Économie familiale		9 %				3 %
	Formation personnelle et sociale	2 %	1 %				2 %
	Population totale représentée	8 203	8 034	8 414	8 056	8 274	40 979
Privées et hors-réseau	Sciences humaines	48 %	24 %	14 %	5 %	4 %	19 %
	Éducation physique	25 %	20 %	21 %	7 %	3 %	15 %
	Sciences	12 %	6 %				4 %
	Formation personnelle et sociale	7 %	7 %				2 %
	Économie familiale		10 %				2 %
	Mathématique	6 %	6 %				2 %
	Arts	2 %	3 %				1 %
	Population totale représentée	1 162	1 106	1 169	1 119	1 147	5 703
	Population totale combinée	9 365	9 140	9 583	9 175	9 419	46 682

TABLEAU VII

SECONDAIRE
NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE TEMPS TOTAL D'ENSEIGNEMENT REÇU EN FRANÇAIS
(temps moyen par année pour les 5 ans)

RÉGION		HEURES/ANNÉE	moins de 100	100	101 - 150	151 - 200	201 - 410	POPULATION TOTALE
		%	-11 %	11 %	11,2 - 16,6 %	16,7 - 22,2 %	22,3 - 45,5 %	
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine			541	46	30		617
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean			110				110
03	Québec-Chaudière-Appalaches			724	721			1 445
04	Mauricie--Bois-Francs			63				63
05	Estrie				790	523		1 313
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière				3 081	683	405	4 169
06.2	Montérégie			16	5 345	185	1 268	6 814
06.3	Montréal				14 448	1 172	7 335	22 955
07	Outaouais			53	1 662	422	826	2 963
08	Abitibi-Témiscamingue			172	88			260
09	Côte-Nord			270				270
				1 408	26 670	3 031	9 864	40 979
				3 %	65 %	8 %	24 %	
Écoles privées et écoles hors-réseau			394	172	2 801	721	1 615	5 703
			7 %	3 %	49 %	13 %	28 %	
Portrait global		Nombre:	394	1 580	29 477	3 752	11 479	46 682
		Pourcentage:	1 %	3 %	63 %	8 %	25 %	

ANNEXE IV

DONNÉES SUR LES MODÈLES D'ORGANISATION

TABLEAU VIII

PRIMAIRE

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION

		FLS SEULEMENT			FLS ET AUTRES MATIÈRES								
					INTENSIFICATION DE 28 à 50 %				INTENSIFICATION DE 51 à 82 %				
		"CORE FRENCH"	"EARLY FRENCH IMMERSION"	"EXTENDED FRENCH"	CONSTANTE	PRÉCOCE PARTIELLE	TARDIVE	6e	CONSTANTE	PRÉCOCE PARTIELLE	PRÉCOCE PART. +	PRÉCOCE TOTALE	TOTAL
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	253	213	39									772
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean		192	63									255
03	Québec-Chaudière-Appalaches		561	9									929
04	Mauricie--Bois-Francs	137	271										408
05	Estrie		561										1 761
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	707	714	1 481	1 855	190	140			293			4 879
06.2	Montérégie	1 147	2 [illegible]	1 055		139		116	590	297		1 749	8 757
06.3	Montréal	5 362	5 2[illegible]	272	2 653	283	4 549		89	3 016		4 113	25 993
07	Outaouais	315	[illegible]	749	2 090			65	153			480	3 469
08	Abitibi-Témiscamingue	253	75										328
09	Côte-Nord	333		120									453
		8 416	9 459	7 049	6 598	612	4 689	181	832	3 606		6 342	47 984
			38 %	15 %		25 %					22 %		
Écoles privées et écoles hors-réseau		68	361	599	240		147		2 134		134	68	3 770
			11 %	16 %		10 %					63 %		
Portrait global		8 484	10 020	7 647	6 838	612	4 836	181	2 966	3 606	134	6 410	51 754
	Nombre:		18 504	7 647		12 467				13 156			
	Pourcentage:		36 %	15 %		24 %				25 %			

TABLEAU IX

SECONDAIRE

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION

RÉGION		FLS SEULEMENT			FLS ET AUTRES MATIÈRES		TOTAL
		"CORE"	"ENRICHED CORE"	"EXTENDED CORE"	IMMERSION CONTINUE	IMMERSION TARDIVE	
01	Bas-Saint-Laurent--Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine		541	76			617
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean	110					110
03	Québec-Chaudière-Appalaches	724	721				1 445
04	Mauricie--Bois-Francs	63					63
05	Estrie		480	833			1 313
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière		3 081	361	725		4 169
06.2	Montérégie	417	4 944	185	674	654	6 814
06.3	Montréal		14 480		6 691	1 754	22 955
07	Outaouais	53	1 662	275	387	586	2 963
08	Abitibi-Témiscamingue	260					260
09	Côte-Nord	270					270
		1 897	25 929	1 732	8 477	3 024	40 979
		5 %	63 %	4 %	21 %	7 %	
Écoles privées et écoles hors-réseau		562	1 454	1 624	1 734	329	5 703
		10 %	26 %	28 %	30 %	6 %	
Portrait global	Nombre:	2 459	27 343	3 356	10 155	3 349	46 682
	Pourcentage:	5 %	59 %	7 %	22 %	7 %	

TABLEAU II

PRIMAIRE

SYNTHÈSE D'INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION QUI OFFRENT D'AUTRES MATIÈRES EN FRANÇAIS

MODÈLE	POINTS D'ENTRÉE	DURÉE (de l'ens. d'autres matières en français)	INTENSITÉ (de l'ens. en français pendant la période de durée)	TEMPS FAIT EN FRANÇAIS (en heures et en % du temps total en 6 ans)	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS
Prolongé "Extended Core"	1re année	de 5 à 6 ans	de 11 à 22 %	500 à 1 100 - 11 à 22 %	4 480
	1re année	de 2 à 3 ans	de 22 à 43 %	900 à 1 100 - 18 à 22 %	957
	3e ou 4e	de 3 à 4 ans	de 21 à 30 %	900 à 1 200 - 18 à 25 %	1 801
	5e année	de 2 ans	de 20 à 35 %	850 à 1 050 - 17 à 21 %	439
Intensification de 28 à 50 %					
. distribution constante	1re année	6 ans	de 28 à 50 %	1 400 à 2 500 - 28 à 50 %	4 748
	4e année	3 ans	43 %	1 400 - 28 %	2 090
. précoce avec diminution	1re année	2 ans	de 53 à 68 %	1 600 à 1 800 - 32 à 36 %	329
	2e année	5 ans	70 % diminuant à 38 %	2 000 - 40 %	283
. tardive	3e année	2 ans	70 %	2 000 - 40 %	140
	4e année	3 ans	de 63 ou 78 % dim. à 42 ou 52 %	1 700 à 2 300 - 34 à 45 %	4 217
	6e année	1 an	de 64 à 100 %	1 400 à 1 700 - 28 à 34 %	479
. année 6+	7e année	1 an	45 à 100 %	1 800 - 35 %	181
Intensification de 51 à 82 %					
. distribution constante	1re année	6 ans	de 51 à 60 %	2 600 à 3 000 - 51 à 60 %	2 966
. précoce partielle avec diminution	1re année	6 ans	de 64 à 85 % dim. à 40 ou 50 %	2 800 à 3 200 - 55 à 63%	3 606
. précoce partielle avec augmentation	1re année	6 ans	60 % augmentant à 85 %	3 700 - 72 %	154
. précoce totale	1re année	6 ans	100 % diminuant à de 40 à 80 %	3 000 à 4 000 - 60 à 82 %	6 410

TABLEAU XI

SECONDAIRE
SYNTHÈSE D'INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION
QUI OFFRENT D'AUTRES MATIÈRES EN FRANÇAIS

MODÈLE	POINTS D'ENTRÉE	DURÉE (de l'ens. d'autres matières en français)	INTENSITÉ (de l'ens. en français pendant la période de durée)	TEMPS FAIT EN FRANÇAIS (en heures et en % du temps total en 5 ans)	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS
Prolongé "Extended Core"	1re secondaire	de 1 à 5 ans	de 20 à 35 %	750 à 1 000 - 17 à 22 %	5 356
Immersion continue	1re secondaire	de 4 à 5 ans	entre 40 et 60 % pendant 2 à 3 ans, de 20 à 40 % après	1 100 à 1 800 - 25 à 40 %	6 629
		de 1 à 3 ans	entre 22 et 43 %	900 à 1 000 - 20 à 23 %	5 426
Immersion tardive	1re secondaire	4 ans	entre 65 et 75 % pendant 2 ans, environ 30 % après	1 700 à 2 300 - 38 à 45 %	2 083
		1 à 3 ans	entre 30 et 83 %	1 100 à 1 600 - 25 à 35 %	1 176
	2e secondaire	2 ans	83 % diminuant à 44 %	1 600 - 36 %	90

Ministère
de l'Éducation